



Plan de filière des produits de la pêche maritime, de la pisciculture et de la conchyliculture

Septembre 2018

Introduction

Après les états généraux de l'alimentation, un plan de filière des produits de la pêche maritime, de la pisciculture et de la conchyliculture a été élaboré par France Filière Pêche (FFP), le Comité National des Pêches Maritimes et des Elevages Marins (CNPMEM), le Comité Interprofessionnel des Produits de l'Aquaculture (CIPA) et le Comité National de la Conchyliculture (CNC), avec le concours de FranceAgriMer. A la demande du président de la République, un premier diagnostic a été présenté en décembre 2017. Il énonce les grandes orientations stratégiques que la filière entend poursuivre dans les dix prochaines années.

Le gouvernement a souhaité que ce plan de filière soit décliné en plan d'actions définissant les objectifs ainsi que les chantiers concrets et prioritaires à mettre en œuvre dans les cinq premières années. De manière à donner à ce document un caractère opérationnel et efficace, il a été convenu, pour la filière des produits de la mer et d'eau douce, qu'un plan d'actions serait établi pour chacune des interprofessions qui la composent.

La production nationale primaire ne couvre qu'un quart de la consommation des Français en produits aquatiques. Cet état de fait s'explique par une appétence des consommateurs pour les produits de la mer, compatible avec les recommandations de l'ANSES et du PNNS, qui s'est accrue fortement depuis 30 ans, faisant de la France un des principaux marchés européens des produits aquatiques, face à une production française limitée par l'accès à la ressource sauvage ou aux zones de production aquacole. La hausse de la consommation a ainsi bénéficié à – mais a aussi été stimulée par – des productions importées (saumon de Norvège ou d'Écosse, crevettes tropicales, lieu d'Alaska...), qui sont le plus généralement les matières premières de l'industrie de la transformation en France. Le secteur français de la transformation maîtrise ainsi encore largement le marché français. La hausse des échanges internationaux de produits de la mer a aussi permis une hausse de la valeur des exportations de produits français, mais le déficit commercial de la France sur les produits aquatiques s'est aggravé et dépasse désormais les 4 milliards d'euros par an.

Dans cette situation, la filière doit pouvoir continuer à valoriser la diversité et la qualité de ses productions pour être en capacité de proposer des produits compétitifs sur chacun des segments de consommation tout en se différenciant, retrouver des volumes pour regagner des parts de marché, apporter un maximum de valeur ajoutée en France, saisir les opportunités de positionnement à l'export sur les marchés en croissance.

La filière française des produits de la mer et d'eau douce apporte aux consommateurs des aliments de grande qualité, produits par la pêche et l'aquaculture à partir de ressources issues du milieu naturel. Ces activités sont soumises à un encadrement strict garantissant la durabilité des pratiques, la sécurité sanitaire des produits et des conditions de travail et de rémunération satisfaisantes. Elles sont elles-mêmes extrêmement tributaires de l'environnement. Les entreprises de la filière ont engagé depuis de nombreuses années des démarches pour continuer à anticiper et répondre aux attentes des consommateurs et de la société, qui se portent : sur des produits de qualité, essentiels pour la santé (apports nutritionnels spécifiques aux produits aquatiques), ainsi que sur des productions respectueuses de l'environnement.

La réponse à ces attentes est apportée tout en visant à assurer une performance économique capable de dynamiser des territoires (littoraux, fluviaux ou ruraux) et de dégager les capacités d'investir dans des moyens de production modernes.

Bien que bénéficiant d'un marché dynamique mais évolutif, ces activités font face à des enjeux réels, et cherchent, par le biais d'un plan de filière, à y apporter des réponses collectives.

Ces enjeux sont de plusieurs ordres :

- d'image des produits et des filières, avec une méconnaissance du secteur de la part des citoyens et consommateurs, pouvant amener à des amalgames ou des confusions préjudiciables,
- de capacité à se développer pour augmenter le taux de couverture de la demande en produits pêchés, élevés ou transformés par des opérateurs français, avec un cadre normatif et spatial extrêmement contraignant et une intensité capitalistique croissante,
- d'efficacité économique et de résilience, avec des interrogations sur le niveau de rentabilité de certains maillons, dans une situation de compétition européenne ou mondiale, et dans un contexte de forte dépendance au prix du pétrole pour certaines activités,
- d'organisation, avec un sentiment encore trop peu développé d'appartenance à une filière et de compréhension des interdépendances entre maillons, en partie causée par une « dictature du court terme »,
- d'attractivité des métiers,
- de nécessité d'approfondir la connaissance des milieux d'exploitation qui sont divers et complexes et de continuer à innover sur l'ensemble des facteurs créant les meilleures conditions d'élevage.
- d'améliorer les pratiques de pêche et d'aquaculture et pour une meilleure maîtrise de l'impact environnemental,
- de garantir le développement des activités aquacoles et halieutiques sur les espaces fonciers et maritimes.

Le présent document est organisé en 4 grandes parties :

- 1) Les chantiers et actions communs aux filières de la pêche maritime, de la pisciculture et de conchyliculture
 - Attractivité des métiers
 - Innovation
 - Communication
- 2) Les chantiers et actions spécifiques à la filière pêche maritime
- 3) Les chantiers et actions spécifiques à la filière pisciculture
- 4) Les chantiers et actions spécifiques à la filière conchyliculture

Les éléments apportés dans ce plan concernent exclusivement la France métropolitaine.

TABLE DES MATIERES

1. Les chantiers et actions communs aux filières des produits de la pêche maritime, de la pisciculture et de la conchyliculture	6
Attractivité des métiers.....	6
Amont de la filière :	6
Aval de la filière (entreprises de mareyage, de transformation, poissonnerie et grande distribution) :	8
Innovation	10
L'innovation dans le secteur de la pêche	10
<i>Le développement de nouvelles technologies pour la réduction de l'impact environnemental des activités de pêche</i>	10
<i>Innovation sur le navire du futur</i>	10
L'innovation dans le secteur piscicole	11
L'innovation dans le secteur conchylicole	13
L'innovation dans le secteur aval	14
Communication	16
Démarches communication dans le secteur de la pêche	16
Démarches communication dans le secteur piscicole.....	17
Démarches communication dans le secteur conchylicole.....	17
2. Les chantiers et actions spécifique à la filière pêche maritime (CNPMM/FFP).....	19
Chantier n°1 – Le renouvellement de la flotte	19
Chantier n°2 – Réflexion sur le système de gestion des droits à produire en France.....	20
Chantier n° 3 – Améliorer les conditions de 1ère mise en marché.....	21
Chantier n°4 – Les flux d'information dans la filière	25
Chantier n°5 – Réflexion la gouvernance de la filière	26
3. Les chantiers et actions spécifique à la filière pisciculture (CIPA)	27
AXE STRATÉGIQUE No 1 - ÉLABORER UN PACTE DE CONFIANCE AVEC LES POUVOIRS PUBLICS POUR PILOTER LE DÉVELOPPEMENT DE LA FILIERE	31
Action 1 – Proposer aux pouvoirs publics la création d'un poste interministériel de responsable aquaculture	31
Action 2 – Créer un outil de référence des élevages piscicoles	32
Action 3 – Renforcer les échanges au niveau local	33
AXE STRATÉGIQUE No 2 – METTRE EN PLACE UN PILOTAGE ENVIRONNEMENTAL DE LA FILIÈRE	34
Action 4 – Renforcer le rôle de la Commission de Durabilité	34

Action 5 - Innover sur l'alimentation des poissons	35
Action 6 - Piloter la recherche sur la génétique.....	36
Action 7 - Poursuivre les recherches sur les modèles d'élevage.....	36
Action 8 - Renforcer la mise en place du Plan Santé 2020.....	37
Action 9 - Développer la recherche et le partage de bonnes pratiques sur le bien-être animal	38
AXE STRATÉGIQUE NO 3 - CRÉER DE LA VALEUR PARTAGÉE AVEC LE CONSOMMATEUR.....	40
Action 10 - Poursuivre le développement de « Charte Qualité - Aquaculture de nos Régions® »	40
Action 11 - Accompagner le développement de l'offre bio	41
Action 12 - Diversifier l'offre pour répondre aux nouveaux modes de consommation	41
Action 13 - Renforcer l'information des consommateurs sur les engagements et les pratiques de la filière	42
4. Les chantiers et actions spécifique à la filière conchyliculture (CNC)	44
I – L'ACCES AUX ESPACES NECESSAIRES AUX CULTURES MARINES	45
1) Dédier de nouveaux espaces pour les activités de cultures marines des entreprises conchylocoles :.....	45
2) Poursuivre la reconquête de la qualité des espaces conchylocoles	46
II – TRAVAILLER A APPORTER DES REPONSES AUX ALEAS SANITAIRES ET ZOOSANITAIRES DES PRODUCTIONS.....	47
1) Élaborer un plan stratégique de prévention des crises (zoo)sanitaires	47
2) Développer des outils économiques pour pérenniser les entreprises face aux aléas.....	48
III – LEGITIMER NOTRE PRESENCE EN MER ET SUR LES ESPACES PROCHES DU RIVAGE	49
1) Mieux intégrer les activités des cultures marines au sein des populations littorales	49
2) Actions environnementales de la conchyliculture et des cultures marines	50
IV – VALORISER DES COQUILLAGES DE HAUTE QUALITE	50
1) Conforter la position de nos coquillages sur le marché intérieur	50
2) Accompagner le développement des exportations.....	51
3) Elaborer un guide, national, de bonnes pratiques de la mise en marché	51

1. Les chantiers et actions communs aux filières des produits de la pêche maritime, de la pisciculture et de la conchyliculture

Attractivité des métiers

Le renouvellement générationnel est commun à l'ensemble des secteurs de la pêche, de la pisciculture, de la conchyliculture et de la commercialisation des produits de la mer.

Dans le secteur de la pêche, 5 000 marins seront à remplacer, dont 1 200 chefs d'entreprises qui quitteront la profession fin 2020, l'urgence de rendre attractif le métier semble s'imposer comme une priorité absolue. Construire des navires neufs sans pouvoir les armer correctement avec des équipages qualifiés relève d'un certain paradoxe dans lequel le secteur de la pêche française se situe. Ainsi, le constat d'une faible attractivité du métier de marin pêcheur est devenu une évidence et suppose une réflexion sur les actions à entreprendre en urgence. Mais cette faible attractivité est commune à toute la filière pêche et est d'autant plus flagrante qu'en valeur absolue, le nombre d'emplois dans la filière semble relativement réduit au regard d'autres secteurs.

Pour répondre à ce constat, à ces urgences, des actions de communications transparentes sur les métiers doivent être impérativement menées. Par ailleurs, un enrichissement de contenus de formation à tous les stades de la filière est à mener pour une meilleure adaptation aux enjeux actuels.

Amont de la filière :

La pêche maritime

Rendre les professionnels fiers de leur filière : les métiers de la filière sont soit méconnus soit souffrent d'une image faussée, parfois dépréciée. Une information objective sur les conditions d'exercice, de rémunération et d'évolution des carrières est nécessaire, en soulignant l'amélioration des pratiques et de la sécurité au travail.

Le secteur pêche s'inscrit dans un réseau maritime qui trouve davantage de similitudes avec le secteur du commerce ou de la plaisance que celui du mareyage ou de la poissonnerie. La formation continue doit avant tout permettre de proposer des plans de carrière plus clairs et attractifs tant pour le marin que pour l'entreprise dont il est salarié. Actuellement les armements hésitent encore à financer les formations longues de leurs marins parce qu'ils n'ont aucune garantie que ceux-ci reviennent travailler pour l'armement à l'issue de leur formation. Une réflexion doit alors être menée afin d'inciter les entreprises à investir dans la formation continue tout en sécurisant les armements en autorisant une clause de dédit formation forte qui reste à définir.

L'opportunité de créer un pool d'employeurs de navigants (pêche/commerce/plaisance) susceptible de capter des financements formation professionnelle via un opérateur de compétence est également à mener.

Au-delà de la formation continue, il est nécessaire d'améliorer la présentation du métier dans le cadre de la formation initiale.

Développer l'apprentissage est une solution complémentaire qui permettrait de mettre à profit la modularité des formations mais fait encore face à des obstacles qui sont à surmonter ; complexité de

l'organisation de l'alternance terre/mer, emploi des mineurs à la pêche, rupture du contrat d'apprentissage.

Développer la formation entrepreneuriale, au sein de la formation initiale et de dispositifs globaux d'accompagnement à la création d'entreprises de pêche, est une action indispensable afin de lever les freins à l'installation de jeunes pêcheurs garant du renouvellement générationnel de la profession. Ces freins sont d'une part réglementaires (capacité et droits à produire disponibles, accès à la fonction) et d'autre part, les aléas socio-économiques qui présentent des incertitudes importantes pour le primo-installant (dépendance énergétique, disponibilité de la ressource, rentabilité). Face à ces freins, les leviers d'action possibles sont :

- la mise en place d'un dispositif global d'accompagnement à la création d'entreprises de pêche (logique de guichet unique, action visant à labéliser le projet de création, développement de couveuse ou pépinière d'entreprises adaptées à la pêche sur la logique du parrainage et du tutorat)
- création d'une « envie » d'entreprendre (formation théorique et conseil),
- sécurisation des aléas socio-économiques (mécanismes financiers et/ou assurantiels pour primo-installants).

La conchyliculture

L'attractivité des métiers est un enjeu important pour la conchyliculture et pour l'emploi. Plusieurs filières de formation différentes existent, sans réussir à couvrir l'ensemble des besoins (les qualifications sont moins bien identifiées que celles des marins bénéficiant d'une reconnaissance internationale). La filière conchylicole nourrit à ce sujet des attentes importantes concernant la réforme de l'apprentissage dans le cadre de laquelle elle entend être un partenaire actif. L'interprofession est pleinement consciente que l'image et la notoriété de la filière appellent un travail important et déterminant pour répondre à ces défis.

La conchyliculture bénéficie d'un réseau de formation existant au travers des différents lycées maritimes présents sur notre littoral. Le Syndicat national des employeurs de la conchyliculture a également travaillé à la mise place de CQP visant à la valorisation des acquis d'expérience des salariés conchylicole. En outre l'accessibilité aux concessions de cultures marines est encadrée par les articles R.923-14 et suivants du Code rural et de la pêche maritime.

Afin de permettre le renouvellement des générations de conchyliculture il est par conséquent important de permettre et d'encourager tant les formations initiales que continues. Il est à noter que les professionnels réclament une réflexion quant au stage de formation agréé en cultures marines (cf. article R.923-15 Code rural et de la pêche maritime), notamment pour offrir une formation plus accès sur la gestion des entreprises.

Il est important de travailler à l'attractivité des métiers de la conchyliculture et des cultures marines notamment lors des formations initiales. Ces activités doivent faire l'objet d'un choix d'adhésion et non par défaut.

La pisciculture

Bien que les structures de formation soient nombreuses en aquaculture (15) et que les étudiants ne manquent pas dans ces formations (1 240 chaque année), l'offre de formation est assez restreinte au

regard de la diversité de filières qu'englobe l'aquaculture (salmoniculture, pisciculture marine et nouvelle, conchyliculture, algoculture, ...) mais également la diversité de postes (techniciens, responsables d'élevage, cadres, ingénieurs, contrôleurs, chargés d'étude, ...). Cette offre est par ailleurs assez peu visible et peu claire pour les étudiants et/ou les personnes en reconversion.

Par ailleurs, les jeunes sont souvent mal orientés et mal renseignés sur les métiers de l'aquaculture et les nombreuses possibilités s'offrant à eux. Beaucoup s'orientent à la fin de leurs études vers d'autres secteurs (pêche de loisir, aquariologie, distribution, ...).

Il est nécessaire que la formation présente une meilleure image du métier pour inciter des jeunes à s'y investir.

Par ailleurs, concernant les formations « bac pro » et BTS, leur contenu correspond à la réalité de la production piscicole concernant les postes de techniciens et ouvriers. En revanche, les contenus manquent d'ouverture pour orienter les étudiants vers des études supérieures. De même, l'apprentissage est assez peu développé.

Par ailleurs, de nouvelles compétences (techniques, juridiques, dans le domaine piscicole mais également sur le volet environnemental de l'activité, la gestion, le commerce, ...) sont attendues des personnes travaillant en pisciculture et la formation doit être en mesure de suivre ces évolutions.

Ces messages ont été portés par la filière lors des premières assises nationales de l'enseignement aquacole, qui se sont tenues le mercredi 4 avril 2018 à Fouesnant. Ces Assises devraient être suivies de propositions d'évolutions dans les contenus des formations.

Aval de la filière (entreprises de mareyage, de transformation, poissonnerie et grande distribution) :

Moins nombreuses à l'aval qu'à l'amont, de nouvelles formations sont envisagées. Forts du succès du Certificat de Qualification Professionnelle (CQP) « Employé Polyvalent des produits de la mer », les partenaires sociaux de la branche du mareyage ont ainsi validé le principe de création d'un CQP « Commercial Marée ».

La formation initiale doit également être réinvestie. Devenu obsolète, le CAP « mareyage » est à reprendre. Compte-tenu des effectifs concernés, cette révision est envisagée de manière collective, en associant halles à marée, transformateurs et poissonniers. Une première réunion portant sur la création d'un CAP « métiers du poisson » sera organisée à l'été 2018, pour un projet qui pourrait aboutir en 2020.

La conjoncture actuelle est plutôt positive pour les entreprises de la poissonnerie artisanale (nombre d'établissements repartis à la hausse depuis 2016, et les rayons marée de la grande distribution sont dynamiques et valorisés). On constate cependant un problème de qualité de la formation et de capacité à mettre en avant les filières françaises, de par un manque de connaissance de l'amont, ne permettant pas la transmission aux consommateurs des connaissances sur ces filières et leurs produits, auquel s'ajoutent les besoins d'apport de réponses à la société civile (clients, ONG,...) sur les pratiques.

- Communication sur les métiers

Dans le cadre du Cluster Maritime Français auquel sont adhérents de nombreuses organisations professionnelles de la pêche, de la pisciculture et de la conchyliculture, le groupe de travail « Attractivité des métiers » semble être un bon cadre de réflexion et d'action. Il est important pour les acteurs de la filière de s'impliquer davantage dans les actions entreprises avec les autres acteurs du maritime, qui font face à des enjeux similaires.

Le CNPMMEM a engagé une réflexion et compte prochainement lancer un appel d'offre pour une action destinée à susciter des vocations parmi une population de jeunes (niveau collège) habitant des régions non littorales. Une sensibilisation, sinon un partenariat via le réseau des conseillers d'orientation de l'Éducation Nationale, semble une piste impérative à suivre pour assurer la réussite de ce projet.

En parallèle, les structures professionnelles réalisent des films présentant les métiers de la pêche, du mareyage, du marché de gros et de la distribution pour une diffusion large auprès des jeunes publics.

Dans le cadre de l'enrichissement des contenus disponibles à tous les niveaux de formation, France Filière Pêche souhaite élaborer un catalogue de contenus disponibles pour une mise à disposition aux structures de formation ou entreprises pour formations internes.

Le CNC a aussi participé à une opération de communication auprès des plus jeunes (école primaire).

Innovation

L'innovation dans le secteur de la pêche

Le développement de nouvelles technologies pour la réduction de l'impact environnemental des activités de pêche

L'évolution technologique des pêches est importante car au-delà d'une recherche d'efficacité, les professionnels doivent répondre à des obligations réglementaires en lien avec l'exploitation durable des stocks, ciblés et accessoires, avec des objectifs de protection environnementaux. Il existe donc un besoin réel d'accompagnement des professionnels dans leurs démarches novatrices, au titre d'une réduction des coûts de carburant, d'une meilleure sélectivité et d'un moindre impact des engins sur les habitats et les espèces protégées.

Innovation sur le navire du futur

Au-delà de la limitation de son impact environnemental sur les milieux, le renouvellement nécessaire de la flotte de pêche doit amener à mettre en œuvre des innovations majeures à bord des navires visant à améliorer le confort à bord, maîtriser les coûts d'exploitation et valoriser au mieux les captures. La rentabilité des armements, bien qu'en amélioration, reste relativement plus faible en France que dans d'autres pays européens. L'attractivité du métier pâtit également de l'image vétuste de certains navires.

Le besoin de renforcer l'innovation doit être accompagné d'un desserrement de la contrainte réglementaire technique et d'un développement de l'appui technique aux équipages. L'innovation doit viser à imaginer de nouveaux dessins de navires, libérés des limites de jauges, tester véritablement de nouvelles motorisations prometteuses, en particulier le GNL, améliorer les circuits de traitement des captures sur le pont, pour en préserver la qualité (refroidissement plus rapide, traitement accéléré des captures, tri plus fiable, moindre entassement...), pouvoir récupérer et stocker captures accessoires et coproduits, aujourd'hui rejetés...

Dans le cadre des activités de France Filière Pêche, un certain nombre d'actions sont mises en œuvre en faveur de l'innovation :

- Un volet « **réduction de l'impact environnemental de la flotte française** » appuyant l'investissement individuel à bord des navires, focalisé sur les économies d'énergie et la sélectivité des engins à travers des investissements modernes et innovants : Depuis 2012, plus de 2 500 navires bénéficiaires pour un montant consolidé de l'ordre de 85 M€.
- Des projets de recherches scientifiques autour de la sélectivité, de l'amélioration des connaissances de la ressource ou l'interaction engins/habitat sont soutenus par FFP, en partenariat avec des instituts de recherche (IFREMER, Agrocampus Ouest, IRD, MNHN, etc.). Environ 100 projets ont bénéficié du soutien de FFP pour environ 20 M€ depuis 2012.

Le FEAMP apporte également un soutien aux politiques de connaissance scientifique, recherche, d'innovation et de développement technologique via d'autres mesures, et notamment :

- la mesure 26 dédiée à l'innovation dans la filière pêche, du navire aux installations de débarquement puis aux ateliers de préparation et/ou transformation, et à la distribution,
- la mesure 37 sur la conception de nouvelles mesures de gestion des pêche basées sur une amélioration de la connaissance de l'activité,
- la mesure 66 pour les plans de production et de commercialisation des organisations de producteurs, dont certaines actions visent à favoriser l'amélioration technique des activités de pêche ou la valorisation des captures (sélectivité, modernisation, nouveaux débouchés...),
- la mesure 68 consacrée à la commercialisation, passant notamment par des études sur de nouveaux marchés,
- la mesure 76 concernant le contrôle des activités de pêche, notamment au moyen de technologies innovantes (logiciels, drones...),
- la mesure 77 dédiée à la collecte de données sur le secteur.

Depuis 2015, dans le cadre de la mise en œuvre du Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche (FEAMP), les échanges entre la DPMA et FFP ont mis en évidence la nécessité de coordonner le soutien accordé par FFP à différents projets, dans le cadre des volets décrits ci-dessus, avec la stratégie du FEAMP. Actuellement, environ trente projets représentant un budget total de 5 à 7 millions d'euros sont concernés par ce soutien combiné de FFP et du FEAMP.

L'innovation dans le secteur piscicole

A) Compétitivité dans le cadre des changements globaux

L'augmentation de l'occurrence de phénomènes météorologiques marqués tels que les tempêtes ou les ouragans, l'élévation du niveau de la mer, la modification de la géomorphologie des zones littorales, l'augmentation de l'amplitude des variations thermiques associée à une hausse générale de la température moyenne des eaux, l'allongement de la durée des étiages des cours d'eau alimentant les piscicultures et le changement des paramètres physico-chimiques, et sanitaires des eaux, sont des conséquences des changements globaux susceptibles d'affecter fortement la production piscicole. Il est urgent d'anticiper l'adaptation des systèmes de production piscicole français.

Gestion intégrée des performances animales

1. Gestion intégrée de la santé

En terme de besoins de recherche, la prévention des crises sanitaires nécessite l'amélioration des outils de diagnostic pour les maladies déjà connues, ainsi que la mise au point et la validation d'outils de détection pour les maladies émergentes. La maîtrise des pathologies requiert le développement de stratégies vaccinales ou d'immunostimulation nécessitant la caractérisation des réponses immunitaires en fonction des conditions d'élevage et l'exploitation des résistances génétiques aux pathogènes, génériques ou spécifiques. L'enjeu est aussi de faire appel à l'ensemble des disciplines pertinentes (génétique, nutrition, zootechnie, écologie, etc.) pour mieux gérer et maîtriser le risque sanitaire et la santé.

2. Optimisation de l'alimentation

L'enjeu est d'optimiser la productivité dans ce contexte de fortes pressions sur les ressources alimentaires. Des recherches doivent être conduites sur les intrants pour réunir les informations

permettant de choisir les plus durables et les plus acceptables d'un point de vue biologique dans le cadre de la substitution des matières premières halieutiques. Il conviendra d'évaluer l'efficacité par une approche multicritères intégrant le concept d'adaptation de l'animal à l'aliment. En effet la sélection d'animaux, notamment par la sélection génétique, peut venir en complément des progrès sur la composition de l'aliment.

Adaptation et adaptabilité des systèmes d'élevage et des animaux

1. Evolution des systèmes d'élevage

La conception de systèmes de production (cages...) de coût acceptable et suffisamment robustes pour résister aux instabilités météorologiques constitue un enjeu de recherche en ingénierie aquacole, déterminant pour l'essor des élevages en milieu ouvert.

Les élevages en circuits recirculés épargnent aux poissons et aux structures les conséquences des aléas climatiques. Ils sont peu développés en France pour la phase de grossissement et des efforts restent à réaliser pour améliorer leur performance économique et énergétique.

2. Robustesse et adaptation des animaux

Deux objectifs prioritaires sont ciblés : les capacités d'adaptation de l'animal à un environnement d'élevage fluctuant et les capacités de résistance aux « agressions ». Les besoins de recherche concernent la définition d'indicateurs multicritères intégrateurs de l'état d'adaptation, permettant la modélisation des fonctions d'intérêt et le diagnostic, et de prédicteurs simples utilisables pour la sélection génétique d'animaux plus robustes. L'optimisation des capacités de résistance aux agresseurs nécessite des connaissances sur la maîtrise de l'état de stress.

B) Impacts environnementaux

Maîtrise des impacts sur le milieu

Les actions de recherche porteront en priorité sur la réduction, le recyclage et la valorisation des rejets piscicoles (évaluation/indicateurs, traitement des rejets, valorisation des boues, systèmes à recirculation intégrale). L'analyse technico-économique des innovations proposées doit être systématique.

Maîtrise de l'usage des ressources

L'optimisation de l'utilisation des ressources par la pisciculture nécessite le développement d'indicateurs et de méthodes (comme par exemple l'Analyse du Cycle de Vie, l'empreinte carbone, ...) permettant de quantifier l'impact de leurs usages et de comparer les différents systèmes piscicoles existants avec des systèmes alternatifs (aquacoles ou terrestres) de production d'acides gras et protéines pour la consommation humaine.

C) Acceptabilité sociale

Actuellement, la définition de critères caractérisant le bien être, la capacité de perception de la douleur, et leur évaluation dans des unités de production restent un problème imparfaitement résolu, et les avancées en termes de méthodes d'évaluation et d'améliorations possibles ne pourront provenir que de la recherche.

Focus génétique

Face à ces enjeux, la sélection génétique constitue un outil indispensable pour la filière piscicole. Pour permettre d'orienter cette sélection vers les besoins exprimés par la filière, les besoins en R&D dans le domaine génétique pour répondre aux enjeux cités ci-dessus sont les suivants :

- 1) Estimation des bases génétiques en familles mélangées reconnues par empreintes génétiques de nouveaux caractères : efficacité écologique, intégrité des animaux, qualité technologique
- 2) Développement de méthodes de phénotypage à haut débit de caractères actuels et de nouveaux caractères
- 3) Initiation de la domestication et de la sélection rationnelle de certaines espèces
- 4) Optimisation de la reproduction et développement de biotechnologies de la reproduction
- 5) Développement de ressources génomiques chez l'ensemble des espèces
- 6) Etude des conditions de mise en œuvre de la sélection génomique en fonction de la biologie de la reproduction, les capacités d'investissements des entreprises, la structure des programmes de sélection et les caractères : résistance, efficacité alimentaire, portage, robustesse, meilleure résilience.

D) Transfert

Ces sujets font appel à des compétences pointues de la recherche piscicole française et sont traduites en questions de recherche. Les résultats peuvent ne pas être directement transférables à la filière, qui a besoin des instituts techniques (ITAVI et SYSAAF) pour faire le lien entre la recherche et la profession et permettre à cette dernière de bénéficier des efforts d'innovation obtenus.

L'innovation dans le secteur conchylicole

La conchyliculture est essentiellement pratiquée dans un environnement ouvert. La plupart des espèces consommées sont les huîtres, moules, coques et palourdes (mollusques bivalves filtreurs), c'est-à-dire des animaux se nourrissant de phytoplancton et de matière organique en suspension. La conchyliculture a pour spécificité de n'utiliser aucun intrant. Les produits conchylicoles ne sont pas nourris avec des aliments externes et ne sont donc pas limités par les ressources disponibles pour la transformation des aliments. La qualité nutritionnelle et sanitaire des coquillages reflète totalement celle de l'environnement dont elle est très fortement tributaire. Ces produits apparaissent donc pour le consommateur comme des produits « naturels » et bon pour la santé de par leurs qualités nutritionnelles intrinsèques (oméga 3, riche en iode, pauvre en calories...) et ils sont donc positifs pour la santé humaine. En tant que filtreurs, ils sont de véritables sentinelles de la mer puisqu'élevés en milieu ouvert. Afin de garantir la plus grande sécurité sanitaire, ils font l'objet d'un suivi des plus rigoureux.

L'histoire de l'ostréiculture en Europe implique une succession de phases de développement de différentes espèces. L'espèce indigène *Ostrea edulis*, une ressource alimentaire depuis l'époque préhistorique (Gutiérrez-Zugasti et al., 2011), fait l'objet d'un projet de développement, et continue à être exploitée (notamment en Bretagne). Les ostréiculteurs français exploitent également l'huître creuse (*Crassostrea gigas*).

Les huîtres, et plus généralement les mollusques, représentent encore une ressource alimentaire importante en Europe, dont la qualité est reconnue dans le monde entier comme le démontre l'augmentation continue des exportations françaises notamment à destination de la Chine.

Aujourd'hui, les écloséries participent à la disponibilité du naissain. La proportion de naissains produits en éclosérie est aujourd'hui stable. Les deux activités (captage en mer et éclosérie) sont complémentaires en France et représentent un outil important et fiable pour faire face aux aléas du cycle de production des huîtres.

Sur le littoral, la grande diversité des zones d'élevage a donné lieu au développement de différentes techniques d'élevage (Nash, 1991). La technique de « l'élevage à plat » consiste à semer les huîtres directement sur le fond de la mer intertidale, ou dans des eaux plus profondes (5 à 10 m). La culture « en surélevé » se fait à l'aide de poches déployées sur des tables ou de câbles suspendus sous les tables (Méditerranée) dans la zone intertidale. La culture « en suspension » est faite en accrochant des huîtres fixées sur des cordes, ou dans des paniers de cadres spéciaux dans des lagunes, ou sur des filières en mer ouverte.

La France est l'un des premiers pays producteurs avec l'Espagne. Des efforts de RDI sont nécessaires pour répondre aux défis du secteur, conforter le rang de ces productions et valoriser l'importance des atouts conchylicoles des espaces maritimes français.

Il est à noter que les écloséries, grâce à leurs programmes de sélection, ont participé au développement des naissains d'éclosérie. Des efforts de RDI pour soutenir ce leadership français doivent être soutenus.

Pour tenter de répondre à la demande des produits conchylicoles, notamment à l'exportation, la conchyliculture est tributaire de l'accès aux espaces et de la conciliation des usages sur le littoral. Le travail en cours de planification spatiale maritime en Europe vise notamment à permettre un développement de la production, afin de répondre à la croissance de la demande.

L'innovation dans le secteur aval

Il est indispensable de faire évoluer les produits ou les services rendus pour correspondre aux attentes des consommateurs : les évolutions des modes de vie ont des impacts forts sur la consommation alimentaire et les produits recherchés.

Il est néanmoins nécessaire de rappeler que :

- plus l'innovation est proche du marché, plus elle est concurrentielle, et plus elle relève des entreprises ;
- l'innovation collective doit se concentrer sur :
 - les sujets d'intérêt collectif supérieur, comme notamment la sécurité sanitaire des aliments ;

- les sujets techniques trop lourds ou complexes pour pouvoir être entrepris par une entreprise seule.

Si les perspectives de croissance de produits pratiques (snacking, prêt-à-cuisiner, traiteur...) existent, elles restent limitées pour les produits pêchés par la flotte française en raison de leur mode de mise en marché et de la préférence des opérateurs pour la valorisation en frais.

Les réflexions interprofessionnelles doivent permettre de renforcer les efforts d'innovation, en mutualisant des moyens de R&D, en s'appuyant sur les centres techniques ou sur des industries agroalimentaires d'autres filières.

Ces initiatives doivent, entre autres, permettre de valoriser des espèces ou produits n'ayant pas de débouchés commerciaux « spontanés » vers le marché (espèces à faibles débouchés commerciaux, espèces envahissantes, produits aquacoles hors calibre...).

Les familles professionnelles et/ou les interprofessions doivent déployer des informations synthétiques et pragmatiques afin de sensibiliser et informer les entreprises au sujet des outils d'accompagnement de l'innovation et de modernisation des équipements :

- appui technique : centre techniques, prestataires...
- appui financier : FEAMP, CIR...

Il revient aux structures professionnelles et pôles de compétitivité (dont le Pôle AQUIMER, dédié aux produits aquatiques) d'identifier les sujets de recherche et développement d'intérêt collectif (emballage, contaminants, coproduits, allongement DLC....) et définir un programme de travail pluriannuel.

En parallèle, France Filière Pêche accompagne un certain nombre d'actions innovantes et à caractère interprofessionnel, comme des travaux sur le parasitisme et les contaminants dans les produits de la pêche.

Communication

Dans le cadre d'un projet commun, les interprofessions pêche et aquaculture (France Filière Pêche, CIPA et CNC) s'associent pour mettre en place une campagne de communication générique sur les produits aquatiques avec pour objectif de mettre en avant les bienfaits de la consommation des produits aquatiques auprès du grand public et notamment auprès des plus jeunes.

Démarches communication dans le secteur de la pêche

Les productions françaises présentent des qualités caractéristiques recherchées par les consommateurs, mais parfois insuffisamment mises en avant : proximité, durabilité, traçabilité...

Il est indispensable de partager des informations objectives sur l'impact environnemental des activités de pêches : la filière s'est engagée dans des campagnes et travaux scientifiques. Elle a, par conséquent, une responsabilité particulière pour en vulgariser les résultats relatifs à l'état des stocks halieutiques, la sélectivité des engins de pêche.

Les valeurs de la filière sont à définir et défendre, comme elles font écho à des aspirations sociales modernes (entrepreneuriat, contact avec la nature, relations humaines fortes, fonction sociale indiscutable...).

La filière pêche doit prendre toute sa place légitime dans l'espace public et sur le terrain de la communication. Elle ne peut pas laisser d'autres organisations parler d'elle à sa place et doit mettre en avant toutes les bonnes pratiques et la durabilité dans laquelle elle s'inscrit.

Une communication permanente sur les produits et la filière pêche est menée par FFP à travers la marque collective PAVILLON FRANCE depuis 2012. Elle permet de valoriser des produits de la pêche française, leur diversité et leur culinarité. L'objectif est également de mettre en avant les hommes de la filière et leur engagement pour apporter au consommateur des produits répondant aux exigences en termes de qualité et de traçabilité.

En parallèle, FFP se place depuis 2018 comme émetteur d'information positive et objective sur les démarches engagées par la filière pour améliorer les pratiques et s'inscrire dans une activité durable et responsable.

L'écolabel Pêche Durable, porté par FranceAgriMer mais développé à l'initiative des professionnels, est un moyen simple de valoriser les meilleures pratiques de la pêche française et de répondre aux attentes multiples des consommateurs et des distributeurs. L'obligation d'approvisionnement certifié de la restauration collective, inscrite dans la loi issue des Etats généraux de l'agriculture, crée en outre un marché très important pour cette démarche que la filière pêche française doit saisir avec des produits accessibles et de qualité. La filière entend donc engager les pêcheries sur la voie de la certification mais qu'elle s'accompagne d'une promotion plus importante du label auprès des consommateurs et des acheteurs.

Démarches communication dans le secteur piscicole

L'objectif de la communication du CIPA est de valoriser les produits issus de l'aquaculture française auprès du public et des distributeurs pour soutenir la consommation. La stratégie repose sur 3 messages : la qualité, le plaisir de cuisiner et l'ouverture au public.

La promotion de la qualité trouve son ancrage dans les engagements du cahier des charges « Charte Qualité – Aquaculture de nos Régions® », marque collective partagée par la filière, la distribution et les représentants de la société civile ainsi que dans les SIQO. Il s'agit de montrer que la **production aquacole se développe selon un modèle vertueux et respectueux sur les plans de la qualité des produits et des méthodes d'élevage. Apporter de la lisibilité au consommateur sur les engagements liés au produit reste essentiel en points de vente, mais aussi via le digital et via le développement d'expériences autour du produit.**

Rassurer le consommateur sur les engagements des professionnels est important, mais partager avec lui le plaisir de cuisiner le poisson d'aquaculture est primordial pour valoriser les qualités gustatives des produits. C'est pourquoi la communication du CIPA se veut également culinaire, moderne, et en prise avec les attentes du consommateur en faveur du « bien-manger ».

Enfin, informer le consommateur sur l'origine des produits et ouvrir les sites de production est aujourd'hui indispensable pour valoriser le travail des hommes et des femmes qui développent la production. Le CIPA continuera donc à développer la démarche d'Aquatourisme, qui permet au public de se rendre sur les exploitations piscicoles et de découvrir la vente directe, ou la pêche de loisir. Cette communication permet de remonter à la source des poissons d'aquaculture de nos régions pour valoriser le produit de nos assiettes

De façon globale, la communication du CIPA s'attachera dans les prochaines années à créer du lien entre le consommateur et le pisciculteur, dont le métier est mal connu, et à valoriser le produit afin que le consommateur dispose de l'information nécessaire pour avoir le choix de consommer nos poissons en toute confiance.

Démarches communication dans le secteur conchylicole

Être à l'écoute des nouvelles attentes sociétales : enjeux sanitaires, consommation énergétique, les sujets de veille pour la filière sont nombreux et divers. Des analyses de fond sont à engager ou finaliser pour apporter des réponses précises et être à même d'anticiper des orientations à donner.

Conforter l'image des productions conchylicoles dans leur environnement naturel.

Seul élevage 100% naturel, en plus de son rôle économique de création de richesse, la conchyliculture rend des services éco systémiques, leur évaluation démontre l'importance de soutenir et d'accroître les productions et les écosystèmes qui les fournissent.

Depuis longtemps, les coquillages sont uniquement appréciés comme une ressource commerciale, leurs gisements et leurs mises en production sont maintenant reconnus pour les autres services qu'ils fournissent (captation du carbone, captation et stockage de l'azote, habitat et nourricerie pour poissons et invertébrés, filtration de l'eau, accroissement de la diversité des fonds, fonction socio-économique...)

Pour porter à connaissance d'un plus large public que les seuls initiés, il est nécessaire que l'Etat accompagne l'interprofession sur le développement et la production de démonstrateurs à vocation pédagogique.

L'interprofession conchylicole porte actuellement une réflexion sur des actions de communication pluriannuelles tant pour les huîtres que pour les moules.

La conchyliculture c'est également une approche de la communication portée par des signes de qualité. Les professionnels mettent ainsi en valeur les spécificités de leur produit via ces signes qualités et marques. Il peut ici être cité : le label rouge moule de filière, l'AOP Huîtres Marennes Oléron, la STG moule de bouchot ou encore le travail entrepris par le CRC Normandie Mer du Nord sur une IGP.

2. Les chantiers et actions spécifique à la filière pêche maritime (CNPMEM/FFP)

Chantier n°1 – Le renouvellement de la flotte

Moderniser la flotte est une priorité. Toutefois si le rythme des constructions de navire de pêche s'accélère, en lien avec des rendements de pêche qui augmentent avec l'amélioration de l'état des stocks, il restera insuffisant pour permettre le renouvellement de la flottille. L'urgence concerne principalement la flotte hauturière qui contribue de manière significative aux apports sous les criées françaises. C'est pourtant le créneau qui connaît la plus grande incertitude avec le Brexit et, dans ce contexte, les coûts de construction (déjà élevés) compliquent l'amortissement. Mais sans attendre les conséquence du Brexit, il est un sujet qu'il faut impérativement résoudre : les normes européennes d'encadrement de la pêche (PCP) doivent arrêter de freiner le progrès technique afin de permettre aux chefs d'entreprises à la pêche de bénéficier de la même liberté que le shipping pour faire des navires efficaces et économes en énergie en accédant à des nouvelles technologies de propulsion, nouveaux modes de conception ou dispositifs de sécurité qui sont mis en œuvre dans des pays tiers proches de l'Europe (Norvège entre autres), sans se voir contraint de réduire la capacité de stockage du navire, ce qui en affecte sa rentabilité. Le critère de référence de la jauge, en tant que mesure de la capacité de pêche, doit être abandonné car obsolète, en particulier dans le cadre de la révision de la PCP. En attendant, la réserve de jauge reconstituée dont la DPMA est dépositaire doit être utilisée en transparence, de manière ciblée, pour libérer la capacité d'innovation des architectes navals pour des modèles de navires véritablement attractifs, alliant performance, confort à bord et qualité de vie au travail.

Travaux engagés

Les professionnels, toujours proactifs, ont lancé ou sont engagés dans de nombreuses initiatives. Ainsi l'Union des Armateurs à la Pêche de France (UAPF) a lancé une étude évaluant l'impact des normes juridiques et techniques sur le renouvellement de la flotte afin d'identifier les évolutions réglementaires internationales et communautaires pouvant amener à des modifications du système d'encadrement de la jauge sur le court, moyen et long terme. Le rendu de l'étude est prévu courant 2019.

D'une manière plus globale, il est nécessaire de mieux connaître les modalités d'encadrement des capacités de production dans les pays tiers. Cette réflexion sera à mener parallèlement à celle sur les droits à produire prochainement engagée au sein du Comité National des Pêches Maritimes et des Elevages Marins (CNPMEM), cf. *infra*.

En parallèle, le Groupement des Industries de Construction et Activités Navales (GICAN) réalise un diagnostic des opportunités, besoins et contraintes du renouvellement de la flotte de pêche française afin de mettre en relation ces éléments avec les capacités des chantiers de construction navales à répondre à ces derniers.

Chantier n°2 – Réflexion sur le système de gestion des droits à produire en France

L'encadrement des conditions d'accès aux ressources halieutiques est la pierre angulaire de la gestion des activités de production dans le secteur des pêches maritimes. Son efficacité conditionne la durabilité de l'exploitation des ressources tandis que ses modalités conditionnent largement le format de la flotte de pêche et l'économie des territoires. Si l'Europe bleue a défini les premiers quotas de pêche en 1983, le principe de subsidiarité a toujours prévalu pour laisser aux États Membres le choix dans les modalités de leur gestion en fonction de leurs objectifs nationaux.

En France, l'encadrement conjoint des capacités de pêche au travers du permis de mise en exploitation (PME) ou des autorisations de pêche, et les quotas de captures et d'effort de pêche a permis de répondre aux exigences fixées au niveau communautaire. En 2006 un arrêté est venu encadrer la répartition des quotas par groupe de navires (OPs, hors OP) sur la base des antériorités individuelles des producteurs devenues fixes (période de référence 2001-2003). Ce cadre complété par une plus grande rigueur dans le suivi et le respect des sous-quotas a conditionné et régulé les investissements des producteurs de toutes les façades maritimes. Cet encadrement a notamment permis d'améliorer largement l'adéquation entre la capacité de pêche globale de la flotte française et les ressources halieutiques disponibles mais sans réelle réflexion sur son impact en particulier sur le format de la flotte et sur la socio-économie des territoires.

Pour autant, l'objectif d'une exploitation durable des stocks étant en passe d'être réussi, la question des droits à produire doit maintenant être évaluée dans un contexte de renouvellement des flottes et des hommes. En effet, l'enjeu est désormais de permettre l'investissement dans de nouveaux moyens de production et de faciliter la transmission des entreprises, tout en maintenant ou en améliorant la rentabilité économique.

Pour cela, il est nécessaire de s'intéresser en priorité aux deux volets suivants :

- La valorisation des droits de pêche : Si elle a bénéficié à une génération, elle ne doit pas limiter l'investissement dans des outils de production qui mobilisent des capitaux très élevés au regard de la rentabilité des entreprises. Le possible effet de levier de la valorisation explicite des droits de pêche dans la compétitivité des entreprises doit être analysé en parallèle des impacts financiers que pourraient faire peser un changement de régime sur leur santé économique.
- L'articulation entre les différents droits (encadrement de la capacité, licences et autorisations de pêche diverses, antériorités et accès aux quotas) et les conditions qui permettent la fluidité et la transparence du système global. Cette transparence est le gage de la crédibilité du système et d'une visibilité nécessaire à tous les armateurs lors de l'investissement.

Un séminaire de travail a eu lieu en juillet 2018 avec toutes les composantes du secteur amont afin d'engager une réflexion sur les droits à produire (le permis de mise en exploitation, la licence européenne, les licences professionnelles et les quotas). Cette réunion est la première d'une réflexion plus large à mener.

Chantier n° 3 – Améliorer les conditions de 1ère mise en marché

En préambule, ce paragraphe concerne la première mise en marché sur le territoire métropolitain.

Le constat : la responsabilité des fonctions de première vente des produits de la pêche et plus globalement des fonctions portuaires est éclatée en France entre un grand nombre d'acteurs, de statuts variés : collectivités territoriales, État, CCI, acteurs privés...qui n'ont pas tous les mêmes objectifs ou manières de travailler (niveau de service, tarification, objectif de rentabilité, d'aménagement du territoire...). Leur coordination apparaît en outre faible et ne permet pas de rendre lisibles l'ensemble des services rendus aux usagers et leur coût et de mutualiser les outils, notamment informatiques. Il en résulte une perte d'efficacité économique (temps passé pour passer les achats, hétérogénéité du tri et des services associés, réclamations, produits sous-valorisés...) pour la filière contre laquelle des actions doivent être engagées.

L'objectif visé : des places portuaires interconnectées, jouant la complémentarité entre les fonctions qu'elles assurent, permettant d'ajuster les niveaux d'investissements aux besoins réels de la filière tout en créant des synergies avec les autres activités maritimes, des systèmes de ventes plus lisibles et tirant au maximum profit des nouvelles technologies mais qui restent bien sur une vente en gros des produits de la pêche. Un travail constant pour valoriser la qualité des produits et le travail de tri et d'agrèage pour faire de la criée un poste facilitant davantage la création de valeur par les opérateurs acheteurs et vendeurs.

11 champs d'action ont été identifiés, pour chacun, un bref rappel du contexte est exposé et la cible à atteindre dans les 5 prochaines années.

- La prévision des apports et la transmission d'informations entre producteurs et halles à marée :

L'intérêt de prévisions d'apport fiables et complètes est multiple : organisation matérielle de la vente et dimensionnement des équipes, information des acheteurs, saisie préalable des informations réglementaires de traçabilité (engin et zone de pêche) ... Les systèmes variés qui existent doivent être harmonisés pour une information homogène et performante des acheteurs. En amont, les halles à marée doivent récupérer de manière fluide les données de capture.

Cible :

- Portail unique national de diffusion des prévisions d'apport développé en 2018 par l'ADRHAM, enrichi de données sur l'état du marché et les dernières ventes.
- Transmission des données par les producteurs vers les halles à marées par utilisation des moyens de télédéclaration (à partir de leur mise en service en 2020 pour les moins de 12 mètres, dès développement des modules nécessaires pour les plus de 12 mètres).

- L'ouverture des criées :

Le décret de 2013 a validé le principe de l'ouverture des criées à l'ensemble des acheteurs professionnels. Ce principe est désormais compris et accepté de tous. Quelques criées n'ont toutefois pas encore pris les dispositions nécessaires pour mettre en place un système de cautionnement ou de paiement des navires, sans passer par une association d'acheteurs. Cette situation doit être résolue rapidement en s'appuyant sur les systèmes déjà éprouvés dans certaines criées, par un partage d'expérience.

Cible :

- Des criées 100 % accessibles aux acheteurs hors associations d'acheteurs à l'été 2018.

· La définition de la taille des lots :

La criée doit rester un marché de gros pour permettre une vente rapide et, en cas de besoin, l'écoulement de quantités. Il convient de définir, en fonction des marchés pertinents et du nombre d'acheteurs actifs sous chaque halle, des apports attendus et des stratégies de commercialisation des OP, la taille moyenne de lot à viser.

Cible :

- Un travail statistique d'analyse de l'évolution de la taille moyenne des lots à réaliser pour l'été 2018 par FranceAgriMer avec le LEMNA
- Des principes de définition des tailles des lots à inscrire dans les règlements d'exploitation des criées lors des révisions et une mise en œuvre à évoquer en conseil consultatif pour adapter les modes opératoires en continu.

· La répartition des rôles entre criées, OP et associations d'acheteurs :

Les conventions prévues par la réglementation doivent être uniformément prises, mais leur contenu doit s'adapter aux possibilités et aux souhaits des différents acteurs. Elles sont l'occasion de valoriser le travail en commun fait sur des enjeux intéressant l'ensemble des acteurs, par exemple l'amélioration de la qualité du poisson par un traitement adapté, à bord et en criée.

Cible :

- Conventions prises dans l'ensemble des criées pour fin 2018 et révisions régulières.
- Clarification du rôle des halles à marée, notamment en termes sanitaires en profitant du travail de refonte de leur règlement intérieur et d'exploitation.

· Harmonisation des écrans et des étiquettes pour la présentation des informations

Chaque criée a fait réaliser des développements informatiques particuliers, ce qui donne des formats de présentations différents des mêmes informations obligatoires, que ce soit sur les écrans de vente ou sur les étiquettes.

Cible :

- Un travail d'harmonisation des grands principes de présentation des informations, permettant une lecture plus rapide par les acheteurs, à conduire rapidement, avant d'envisager dans un deuxième temps l'utilisation de modèles communs, voire d'un portail unique d'accès aux ventes à distance.

· Harmonisation du tri :

Des diagnostics ont mis en évidence des différences dans l'interprétation et la mise en œuvre du tri, en particulier pour ce qui concerne l'évaluation de la fraîcheur ou des calibres. La mise en place d'un réseau de référents qualité est envisagée en Bretagne. En Normandie, le travail de Normandie Fraîcheur Mer a permis d'objectiver des critères de tri commun.

Cible :

- Mise en place des réseaux régionaux, coordonnés au niveau au niveau national de correspondants sur l'agrégage des lots pour mieux partager les bonnes pratiques.

· La qualification des personnels de criée et la pénibilité du travail :

Le personnel de criée est aujourd'hui peu qualifié et reconnu alors qu'il s'agit d'un travail pénible et qui nécessite une bonne connaissance du produit. La reconnaissance du métier d'agréateur/trieur en criée, via un CQP par exemple, et avec des parcours de formation valorisant serait nécessaire. L'automatisation de certaines tâches, en particulier de manutention, doit également être engagée.

Cible :

- Réflexion sur la qualification du personnel de tri à engager pour viser un référentiel de formation et une reconnaissance en 2020.
- Expérimentation de systèmes automatisés de manutention des bacs en 2019.

· La circulation de l'information sur les lots commercialisés

Au cours de la vente, il convient que les éléments d'information sur les lots puissent parvenir rapidement aux acheteurs, sous une forme dématérialisée et contenant les éléments de traçabilité réglementaires. Les solutions développées actuellement (Traçabapp et Agisoft) sont intéressantes et efficaces, mais une solution à l'échelle nationale, compatible avec l'ensemble des logiciels informatiques, serait utile.

Cible :

- Mise à l'épreuve des solutions existantes courant 2018 et réflexion sur un développement plus large de ces outils ou autres, dans le cadre d'une amélioration des flux de données du producteur au consommateur (cf. chantier 5)

· Le passage en criée vs hors-criée

Les volumes enregistrés en criées sont stables depuis une dizaine d'année alors que le volume des captures est reparti à la hausse. Cette part croissante du hors criée interpelle quant au choix de certains producteurs de ne pas proposer leurs captures à la vente en criée ou de certains acheteurs de préférer des transactions en direct. Les outils réglementaires de déclaration des captures et de la première vente, en ou hors criée, permettent à tout un chacun de satisfaire à ses obligations et d'écarter toute suspicion ou risque de fraude, tout en apportant une connaissance économique globale au stade de la première vente. Mais l'incomplétude des déclarations auprès des opérateurs portuaires pose question au regard de la nécessaire transparence des marchés et de la collecte des taxes portuaires. Aussi, après avoir analysé les ressorts, atouts et inconvénients du recours à la vente en criée ou en direct, il peut apparaître intéressant d'imposer, pour des espèces sensibles ou des classes de navires ayant une importance économique locale, un enregistrement par la halle à marée de la première vente des produits débarqués dans son périmètre. Si c'est déjà le cas dans certaines configurations locales, le cadre juridique d'une telle obligation peut être utilement clarifié et partagé sur l'ensemble des façades avant d'expertiser les situations où une telle proposition pourrait être opportune. Les règlements locaux d'exploitation doivent également être utilisés pour clarifier les pratiques.

Cible :

- Synthèse juridique en 2018 (FranceAgriMer) pour évaluer l'opportunité d'enregistrement ou de réalisation des ventes systématique par les halles à marée pour certaines espèces ou sur certaines façades.
- Analyse des marchés nécessitant d'améliorer la collecte des informations de première vente ou la transparence des marchés, en 2019 – introduction progressive de ces obligations si pertinentes.

· La coordination des opérateurs de la première vente :

Au-delà de l'amélioration du fonctionnement de chaque place portuaire, la filière doit rechercher des synergies entre ses ports de pêche et les opérateurs portuaires : propriétaires ou gestionnaires auraient avantage à se constituer un véritable réseau à l'échelle régionale et nationale. Les investissements portuaires sont coûteux et les financements publics limités. Les travaux d'élaboration des PROEPP (Plan régional d'organisation et d'équipement des ports de pêche) ont permis d'identifier les complémentarités au niveau régional, mais ils n'ont pas pu engendrer de dynamique de coopération particulière. De plus une lecture nationale des différents plans peut être pertinente. Les différents ports, ayant les mêmes contraintes et besoins, pourraient coopérer davantage, par exemple en constituant une structure commune (GIE) à l'échelle nationale ou régionale pour conduire des appels d'offres sur leurs besoins d'équipements, en structurant des réseaux de référents...

Cible :

- constitution, à partir de 2018, d'une animation régionale et nationale des ports de pêche, pour évaluer les domaines de mutualisation et envisager une structuration plus formelle

permettant d'engager des actions et de réfléchir à l'optimisation du réseau des ports de pêche et des infrastructures de service à la pêche.

· Le modèle économique des ports de pêche :

Les modes de fonctionnement, services rendus, ressources disponibles varient d'un port à l'autre. Les modèles de tarification ou de taxation sont divers et difficilement comparables. Les ports rencontrent également des difficultés dans la collecte de ces redevances, du fait d'un cadre réglementaire inadapté ou de manque de données sur l'activité. Il convient de sécuriser les ressources des ports en assurant la bonne collecte des taxes dues, tout en étant capable de rendre plus lisibles les coûts des services portuaires. Élargir la base contributive permettra de réduire le coût de la mise en marché pour chacun.

Cible :

- Standardisation des services offerts et clarification de l'offre tarifaire, en particulier pour les opérations liées à la vente à distance.
- Clarification de la répartition de la redevance d'équipement des ports de pêche (REPP) et facilitation de sa collecte par des échanges d'information sur les débarquements et ventes.
- Contrôle, au moyen de systèmes électroniques, de l'utilisation de l'outillage portuaire pour une tarification au plus juste.
- Réflexion sur l'accès, le coût, l'entretien et l'investissement autour du foncier pour les opérateurs installés sur autorisation d'occupation temporaire.

D'ici fin 2018 seront organisées des réunions régionales de travail rassemblant producteurs, halles à marées et acheteurs en criée pour échanger sur ces actions et cadrer les attentes de chacun des opérateurs.

Chantier n°4 – Les flux d'information dans la filière

Un des chantiers majeurs dans l'amélioration de la compétitivité de la pêche est la rationalisation des flux d'information dans la filière.

Les informations « produits » servent aujourd'hui à plusieurs niveaux. Elles servent :

- **Aux échanges commerciaux** : espèce, prix, poids/volume, qualité du produit, éventuel label, marque... il s'agit des informations qui permettent de justifier le prix d'un produit.
- **Au suivi de la traçabilité** : n° lot, fournisseurs, opérateurs ayant réalisé une transformation du produit, navire de pêche, date de débarquement... Ces informations permettent à la fois d'apporter au client toutes les informations qu'il attend et, en cas de problème identifié (fraude, problème sanitaire...) sur un produit, de remonter la chaîne pour identifier les autres opérateurs susceptibles d'avoir mis en vente des produits similaires.
- **Aux opérations de contrôle** : les services de l'Etat aujourd'hui récupèrent de nombreuses informations sur les captures, les lots vendus, les actions de transformation... afin de s'assurer que les quantités mises en vente sont bien en adéquation avec les déclarations de capture, que celles-ci ne dépassent pas les quotas alloués à la France, qu'aucune espèce protégée n'est mise en vente...
- **Au paiement de certaines taxes** : en particulier, les flux d'informations permettent de calculer et exiger le paiement de taxes de ports, de criées, des cotisations des OP, de la TFA...

Ces différentes « destinations » de l'information, ainsi que les délais contraints de traitements des produits et de transmission des informations, ont amené les opérateurs de la filière pêche en France à souvent traiter ces flux d'information de façon indépendante. On se retrouve donc aujourd'hui dans l'impossibilité de transmettre des informations de contrôle dans le cadre d'une activité commerciale, des difficultés à transmettre des informations commerciales aux services de contrôle et dans la difficulté à récupérer toutes les informations obligatoires pour l'affichage aux consommateurs. Ces difficultés sont accentuées par un problème de temporalité des flux : les flux de matières sont généralement plus rapides que les flux d'informations.

La gestion des flux d'information produits dans la filière, qu'ils soient à vocation économique, réglementaire ou de contrôle, doit être réfléchi dans son ensemble et non maillon par maillon, ni cloisonnée selon les objectifs. L'utilisation d'outils numériques doit être poussée à tous les stades pour fluidifier et uniformiser les flux et pour permettre une interopérabilité au niveau de l'Union européenne.

Face à ces difficultés, la filière souhaite disposer d'un audit complet des flux d'informations existants dans la filière, ainsi que d'une recommandation réalisable de mise en place d'un système d'informations basé sur les nouvelles technologies de l'information.

Cette étude est à mener auprès des acteurs de la filière et sera complétée par une analyse des données statistiques et de la bibliographie disponibles. Les études et cartographies déjà réalisées (étude étiquetage FranceAgriMer, Traseapilot du Pôle Aquimer, notamment) serviront de base à cette cartographie.

La cible à terme est de pouvoir mettre en œuvre d'un système d'information piloté centralement pour la filière.

Le cadre réglementaire et ses évolutions qui s'appliquent dans la filière pour exiger et normaliser différents flux d'information devront être considérés tout au long de la réflexion.

Chantier n°5 – Réflexion la gouvernance de la filière

Les entreprises de la filière des produits de la mer sont hétérogènes en taille, structuration, intégration, modes de fonctionnement. Cette diversité s'observe à la production, avec une flotte de pêche constituant un continuum, du navire de petite pêche de moins de 10 mètres capturant quelques dizaines de kilogrammes de poisson par jour au navire congélateur de plus de 90 mètres. Les maillons intermédiaires ou de la distribution voient également des modèles très divers se côtoyer, de l'entreprise artisanale à la société transnationale. Cette diversité des modèles d'entreprises peut conférer à la filière une certaine souplesse d'adaptation à l'évolution de l'environnement économique. Mais elle limite la capacité de la filière à se construire autour de projets partagés. Elle amène également à multiplier les organisations professionnelles et instances de représentation défendant des visions limitées à leur seul champ d'action et parfois antagonistes. Chaque maillon peine ainsi à s'intéresser et à se figurer les difficultés rencontrées par ceux situés en amont ou en aval et les dépendances mutuelles à l'œuvre ne sont pas clairement établies.

La filière dans son ensemble manque d'une stratégie clairement fixée et portée, englobant et dépassant les enjeux de chaque maillon, et permettant de construire une vision commune. Une fois un tel cap établi, dans le cadre des travaux engagés et qui alimente le présent plan, la multiplication des acteurs constitués peut alors devenir une force si elle vient bien s'appuyer pour l'enrichir sur un discours assumé, colonne vertébrale de la filière.

Dans ce cadre a été lancé un groupe de travail au sein de FranceAgriMer associant les structures professionnelles et à vocation interprofessionnelle. Dans un premier temps, il est nécessaire de cartographier les structures existantes, leurs missions afin de déterminer les manques ou les superpositions. Un tour d'horizon des réelles attentes des différentes structures est un préalable.

La possibilité d'une mise en place d'une structure interprofessionnelle pérenne et représentative de l'ensemble des maillons doit être réétudiée. Le dialogue interprofessionnel doit également exister au niveau local.

En parallèle, les acteurs de la transformation des produits de la mer ont largement exprimé la volonté de se rapprocher du secteur de la production, et ce en premier lieu autour de problématiques "espèces" destinées à la transformation (Sardines, thons..., etc.). De premiers échanges ont eu lieu et la réflexion est amenée à se poursuivre auprès des différentes familles professionnelles. Les thématiques abordées dans ces échanges interprofessionnels pourraient concerner l'approche filière pour les produits concernés, les indicateurs de prix (cf. Loi alimentation), la promotion collective des produits, et des sujets techniques de filières.

3. Les chantiers et actions spécifique à la filière pisciculture (CIPA)

UN PACTE POUR LE DÉVELOPPEMENT DE L'AQUACULTURE EN FRANCE

VISION ET AMBITION DE LA FILIÈRE

La filière aquacole française est une filière qui, en respectant ses valeurs et son savoir-faire, a toujours réussi à produire des produits de qualité en s'imposant de répondre aux attentes de la société. Malgré un contexte parfois difficile, la filière, a opéré une profonde transformation dans sa relation aux autres parties prenantes et dans ses productions.

Ses produits font l'objet d'une forte demande en France, demande à laquelle la filière française aimerait pouvoir répondre.

En effet la filière souffre aujourd'hui d'un déficit de production lié à une situation de blocage des possibilités de développement des élevages. En France il est devenu aujourd'hui quasi-impossible d'installer un élevage ou d'augmenter la production d'élevages existants.

Malgré tous les efforts réalisés par la filière, et notamment l'ouverture des professionnels aux attentes institutionnelles (la filière a par exemple porté la démarche de Plan de Progrès afin de développer la production de poissons répondant aux attentes des consommateurs tout en intégrant les enjeux environnementaux), l'exemplarité de la démarche et la transparence sur les pratiques n'ont pas permis d'obtenir un déblocage de la situation et un redéploiement de la filière. En revanche, dans ce contexte contraint, la filière a néanmoins créé de la valeur.

L'objet de ce plan est donc de définir un nouveau pacte entre la filière, le citoyen et les pouvoirs publics pour construire ensemble les conditions du développement d'une filière dont les produits sont plébiscités. Une filière qui génère de la valeur partagée, et qui a tous les atouts pour en générer encore plus.

L'objectif de ce pacte est de construire les conditions nécessaires au développement de l'aquaculture sans augmenter les impacts environnementaux. Ce plan ambitieux implique de déployer des pratiques vertueuses pour garantir un développement de la filière en cohérence avec la demande sociétale.

Cet investissement de la filière a un coût qui sera supportable par les acteurs si la société lui donne les moyens de créer de la valeur par l'augmentation de la production.

Ce plan a été conçu au sein du CIPA mais aussi en partenariat avec la commission de durabilité du CIPA qui réunit l'ensemble des acteurs de la filière et des représentants de la société civile.

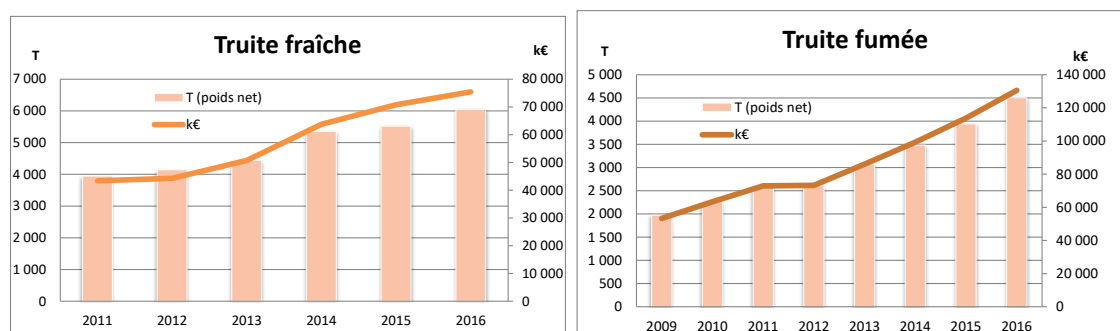
N.B. : la réflexion engagée a permis de prioriser les actions à entreprendre dans le cadre de ce plan. Elles n'excluent pas d'autres travaux qui seront entrepris par la filière : ce document n'est donc pas exhaustif.

SITUATION DE LA FILIÈRE

En 2017, la filière piscicole française fournit :

- ✓ 37 500 T de salmonidés élevés en eau douce (de la truite en quasi-totalité),
- ✓ 5 000 T de poissons marins (daurade royale, bar, maigre, saumon, sole, turbot)
- ✓ 430 T de chair d'esturgeon et 40 T de caviar
- ✓ Et 8 200 T de poissons d'étangs.

Depuis quelques années, la truite bénéficie d'une excellente dynamique de consommation :



Graphique 1 : achats des ménages pour leur consommation à domicile (données Kantar WorldPanel)

Actuellement, la consommation de truite en France est couverte par la production française d'aquaculture, la balance commerciale étant même excédentaire (de 2 600 T en 2017).

La dynamique de consommation s'explique notamment par l'évolution de la production vers la très grande truite à destination de la fumaison, qui répond à une demande des consommateurs.

Celle-ci augmentant fortement, la filière craint de ne pas pouvoir faire face à cette augmentation, faute de pouvoir développer la production en France. Notre objectif est que les entreprises de fumaison de truite puissent se fournir en France ne se tournent vers l'étranger pour se fournir.

Par ailleurs la filière sait que les origines France ou régionales (Pyrénées, Bretagne ,...), correspondent aux attentes des consommateurs. Cette demande de produits français ou régionaux démontre une satisfaction de leur part par rapport à ces produits.

La filière a à cœur de satisfaire les attentes des consommateurs et souhaite par conséquent pouvoir développer la production en France, avec le soutien des pouvoirs publics.

La situation du marché de la pisciculture marine est différente dans la mesure où :

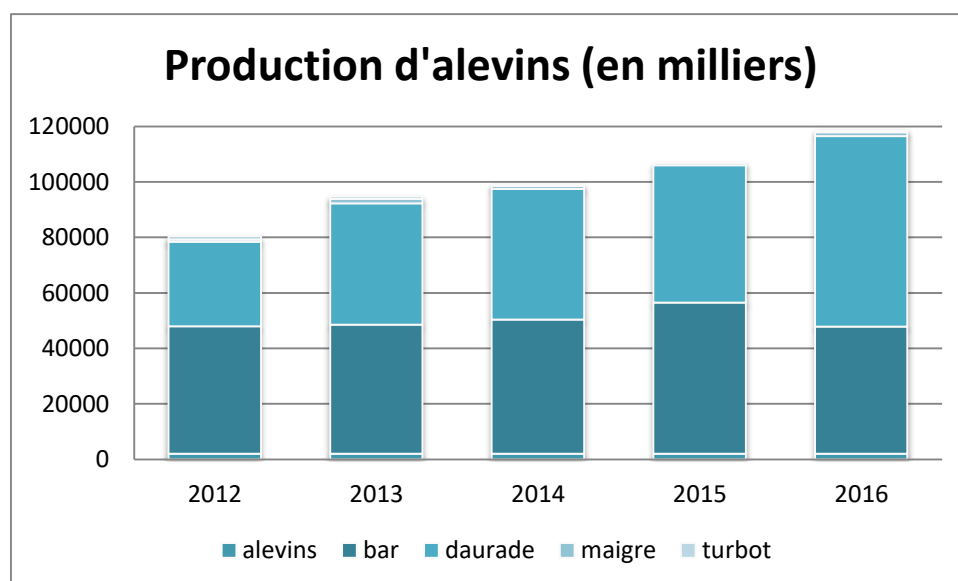
- ✓ d'une part, les produits principaux, le bar et la daurade royale, sont fournis à la fois par la pêche et l'aquaculture,
- ✓ d'autre part, la balance commerciale de la France est déficitaire pour ces produits.

2017	importations	exportations
Bar et dorade (pêche et élevage)	18 948 T	2 403 T

Tableau 1 : importations et exportation de bar et de dorade (source : commerce extérieur des produits de la pêche et aquaculture - Édition mai 2018. © FranceAgriMer)

Le bar et la dorade font également l'objet d'une forte demande de la part des consommateurs français, mais, faute de poisson français disponible sur le marché, elle est actuellement satisfaite par des importations. Les clients des pisciculteurs marins souhaitent depuis plusieurs années le développement d'une filière française d'approvisionnement pour l'ensemble des poissons marins. Or, aucun site de grossissement de poissons marins n'a pu s'implanter en France depuis 20 ans.

La filière piscicole marine a néanmoins créé de la valeur en développant la production d'alevins, destinés à 90% à l'export.



Graphique 3 : production française d'alevins de poissons marins (source : SFAM)

Quant à la filière caviar français, elle se place au troisième rang mondial en terme de production, après la Chine et l'Italie. Elle a également répondu à la demande de produits locaux en créant la marque « caviar d'Aquitaine », avec pour objectif de développer une IGP.

La production de poissons d'étangs étant insuffisante, les ateliers de transformation ont recours à l'import pour satisfaire la demande.

C'est donc avant tout pour répondre à cette demande forte des consommateurs que la filière souhaite poursuivre et accélérer les démarches permettant le développement de la pisciculture en France, sur la base de la stratégie qu'elle a formalisée en 2014.

Cette stratégie de développement a pour objectif de garantir :

- ✓ aux consommateurs et aux prescripteurs, le choix d'un produit français répondant à leurs exigences,
- ✓ à l'environnement institutionnel, l'engagement d'une filière à intégrer sans cesse les enjeux qui se présentent à elle.

AXE STRATÉGIQUE No 1 - ÉLABORER UN PACTE DE CONFIANCE AVEC LES POUVOIRS PUBLICS POUR PILOTER LE DÉVELOPPEMENT DE LA FILIERE

Enjeu

L'aquaculture française souffre aujourd'hui d'un déficit de production et ne peut couvrir les besoins du marché français. La France a pourtant la capacité d'augmenter sa production, tant par le développement des sites actuels que par la création de nouveaux sites. Cependant de nombreux freins existent au développement de l'aquaculture en France. Ces freins sont liés à une méconnaissance des efforts réalisés par la filière pour développer une aquaculture durable, et à la complexité du contexte administratif et réglementaire.

La stratégie proposée par la filière vise notamment à concilier les objectifs de développement économique et d'intégration des enjeux environnementaux.

La filière s'est d'ores et déjà mobilisée pour mettre en place une telle démarche, il s'agit du Plan de Progrès pour la filière piscicole.

Le Plan de progrès constitue désormais, comme cela est présenté dans le courrier commun du 16 février 2015 signé par les trois anciens Ministres en charge du dossier de l'aquaculture (développement durable, pêche et agriculture), "la démarche qui permettra l'accompagnement et le développement attendus de la filière piscicole". Il s'agit d'abord d'une démarche officielle de concertation entre la filière piscicole et l'administration en charge du secteur.

Le protocole validé du Plan de Progrès prévoit la hiérarchisation des sites piscicoles et des enjeux afin de prioriser les dossiers à traiter.

Il prévoit également l'appui de l'AFB (ex-ONEMA) et des services déconcentrés de l'Etat.

Le CIPA et la FFA mobilisent les structures professionnelles pour accompagner les pisciculteurs dans leurs démarches et assurer le lien avec les services.

Les travaux relatifs au plan de progrès sont désormais engagés sur les sites les plus prioritaires pour l'intégration des enjeux environnementaux. Néanmoins, ils ne prennent pas actuellement en compte l'objectif de développement de la production dans leur mise en œuvre.

Action 1 – Proposer aux pouvoirs publics la création d'un poste interministériel de responsable aquaculture

L'instruction d'extension ou d'installation d'élevages est réalisée au niveau des services départementaux. Or, avec environ 700 piscicultures sur tout le territoire, la densité d'élevages piscicoles est de seulement 7 sites par département. Il est donc impossible que des services départementaux soient spécialisés pour instruire les dossiers de pisciculture.

Par ailleurs, selon la taille de l'élevage, ce ne sont pas les mêmes services qui réalisent l'instruction des dossiers : pour les élevages de moins de 20 T, c'est la DDT(M) ; pour ceux de plus de 20 T, c'est la DD(ec)PP. Dans tous les cas de figure, les services instructeurs font eux-mêmes appel à d'autres services tant les thématiques liées à la pisciculture sont variées. Ce sont au minimum une demi-douzaine de services qui sont consultés.

L'instruction des dossiers fait l'objet de procédures comportant de multiples étapes, qui se traduisent par des délais importants : il est en pratique impossible d'aboutir en moins de deux ans, lorsque la procédure n'est pas suspendue. A cela, il faut ajouter des durées d'élevage importantes (de un à huit ou 10 ans selon les tailles et les espèces) ce qui explique que l'augmentation de la production ne peut être immédiate.

Les leviers envisagés par la profession pour faciliter l'aboutissement des dossiers sont les suivants :

- apporter un appui technique aux services afin de faciliter et accélérer l'instruction,
- fournir des outils méthodologiques afin de faciliter l'application des textes au cas spécifique des piscicultures.
- améliorer la communication entre les acteurs de la filière et les services de l'Etat.

Néanmoins, ces leviers, qui sont prévus par le plan de progrès, et qui sont déjà à l'œuvre sur les sites les plus prioritaires ne sont pas suffisants. En effet, le prisme d'examen des dossiers est uniquement environnemental et ne prend pas en compte la nécessité de développement de la filière.

Pour concrétiser les travaux engagés par les différentes parties prenantes, la démarche a désormais besoin d'un suivi transversal par une instance disposant des compétences nécessaires et de l'autorité indispensable permettant de valider les solutions proposées sur les différents sites piscicoles en s'assurant qu'elles permettent une augmentation globale de la capacité de production des sites piscicoles français.

C'est la raison pour laquelle la filière et l'administration ont besoin de confier le pilotage de la démarche à un échelon supplémentaire dont l'objectif serait double :

- ✓ le développement des capacités de production de la filière,
- ✓ l'intégration des enjeux environnementaux.

Il est donc indispensable que cet échelon puisse avoir autorité sur les services en charge de l'instruction des dossiers. Il relève donc du niveau interministériel.

Ce poste interministériel pourrait porter un pacte de confiance passé entre la profession et l'Etat.

Action 2 – Créer un outil de référence des élevages piscicoles

Il manque aujourd'hui un outil de référence commun pour évaluer l'impact environnemental d'un élevage. La co-construction d'un outil par les pouvoirs publics et les acteurs de la filière permettrait de disposer d'un référentiel commun pour mesurer et définir les conditions d'acceptabilité du développement de la filière.

Cet outil permettrait d'objectiver les critères de décision pour l'acceptation ou non d'un dossier d'extension ou d'installation d'un élevage et de fournir à l'ensemble des parties prenantes, y compris la société civile, une meilleure lisibilité des impacts des élevages.

La filière s'appuiera notamment sur l'ITAVI pour la mise au point de cet outil.

Action 3 – Renforcer les échanges au niveau local

Une partie des freins au développement des élevages en France se situe au niveau local. Les riverains, les ONG locales et les services de l'Etat ont souvent des réticences au développement de l'aquaculture. La filière propose donc de mettre en place des démarches d'échange et de pédagogie au niveau local avec les représentants des riverains, des défenseurs de l'environnement, des consommateurs et les élus locaux afin d'expliquer la production aquacole et les démarches mises en place pour préserver le milieu naturel. Le travail de pédagogie passera notamment par la présentation du plan de progrès de la filière.

Néanmoins, cet engagement de la filière n'a de sens qu'une fois l'outil de référence des élevages piscicoles validé et surtout qu'une fois que le délégué interministériel aura commencé à intervenir.

AXE STRATÉGIQUE No 2 – METTRE EN PLACE UN PILOTAGE ENVIRONNEMENTAL DE LA FILIÈRE

Si la filière française est aujourd’hui exemplaire en matière de durabilité, elle souhaite néanmoins faire de la maîtrise de ses impacts environnementaux une de ses priorités. Son développement ne sera possible que si la pression sur la ressource pour l’alimentation des poissons, et la pression sur l’environnement via les rejets continuent à être maîtrisés. Elle souhaite pour y parvenir mobiliser la recherche pour identifier les innovations favorables au développement durable et contribuer à la diffusion de cette innovation dans les élevages.

ETRE A L’ÉCOUTE DE LA DEMANDE SOCIÉTALE

Action 4 – Renforcer le rôle de la Commission de Durabilité

La Commission de Durabilité a été créée suite à la mise en place d’un cahier des charges unique de production (alimentation des poissons, démarches environnementales et sanitaires, qualité produit), « Charte Qualité – Aquaculture de nos Régions® », contrôlé par un organisme-tiers. Elle rassemble les professionnels de la filière piscicole, les pouvoirs publics, la distribution (détail et grossistes), des ONG et des associations de consommateurs.

Au-delà des discussions sur l’évolution du cahier des charges, qui est partagé entre tous les acteurs, les échanges au sein de la Commission de Durabilité portent sur les enjeux auxquels la pisciculture française devra faire face. Elle constitue donc un lieu de réflexion et d’ouverture sur l’ensemble de la société qui alimente les travaux de la filière.

La filière souhaite ouvrir plus largement la Commission sur la société en faisant entrer de nouveaux membres. Un guide d’accueil sera rédigé pour transmettre les valeurs de cette commission.

Son rôle sera renforcé sur trois points majeurs :

1. Faire la pédagogie de la filière et la faire plus largement connaître :
 - a. Développer l'incarnation de la profession, de son développement et de ses produits
 - b. Faire connaître les travaux de la Commission de Durabilité vers les parties prenantes via des actions de communication et de rayonnement.
 - c. Mettre en œuvre une communication pédagogique auprès du grand public : aller à la rencontre des consommateurs et des familles notamment au travers de la participation de la filière à des événements destinés à cette cible, y compris en régions.

Le contenu de la communication qui pourra être déployée visera à valoriser les bonnes pratiques d'élevage, le Made in France, l'exigence de traçabilité des produits français, le développement de la production bio, la "Charte Qualité - Aquaculture de nos Régions®", les atouts nutritionnels et organoleptiques des poissons, l'atout touristique de l'aquaculture, les pratiques d'élevage respectueuses du bien-être animal et de l'environnement, etc.

DÉVELOPPER L'INNOVATION

L'innovation est un élément clé pour assurer un développement durable de l'aquaculture en France. Si les pratiques de la filière ont fortement évolué au cours des dernières années, il reste encore de nombreuses voies à explorer. La filière et le CIPA souhaitent jouer un rôle de pilote et de facilitateur dans le déploiement de ces innovations.

Action 5 - Innover sur l'alimentation des poissons

Consciente des enjeux liés à l'alimentation des poissons d'élevage, la filière piscicole française a entamé dès 2012 une réflexion sur la durabilité des matières premières entrant dans la composition de l'aliment aquacole.

Cette réflexion interne, puis ouverte aux experts, a conduit à croiser les différentes matières premières avec des critères de durabilité (profil nutritionnel, évaluation environnementale, positionnement sociétal, positionnement qualité, évaluation technico-économique). Ce travail a permis de mettre en évidence la complexité du sujet, mais surtout la nécessité pour les pisciculteurs de disposer du plus large panel possible de matières premières afin de permettre, parmi ces matières premières, de pouvoir proposer, aujourd'hui et demain, l'aliment le plus durable.

Sur la base de ce travail, la filière piscicole a participé à l'élaboration du Guide IUCN "Durabilité des aliments pour le poisson en aquaculture : réflexions et recommandations sur les aspects technologiques, économiques, sociaux et environnementaux". Les recommandations de ce guide, classées par grands groupes de matières premières, illustrent, elles aussi, la complexité du sujet : elles n'excluent aucune matière première, et donnent des clés permettant de cibler certains enjeux de durabilité sur les matières premières, en fonction de leur origine, de leur processus de production... La filière souhaite poursuivre cet effort et mène en parallèle des expérimentations sur le terrain pour tester de nouvelles matières premières (insectes, levures, algues, ...) prometteuses en matière de réduction des impacts sur la ressource. Ces expérimentations prennent également en considération les attentes sociétales et leur usage est débattu avec les représentants de la société civile au sein de la Commission de Durabilité de la filière.

Action 6 - Piloter la recherche sur la génétique

La sélection génétique est un enjeu important pour la durabilité de la filière à deux niveaux :

- l'amélioration des indices de consommation : la sélection de poissons ayant une meilleure utilisation de l'aliment pour leur croissance permet de réduire la quantité d'aliments nécessaire pour produire du poisson et donc la pression sur les ressources naturelles. Elle permet également de réduire les rejets dans l'environnement en permettant une meilleure utilisation de l'aliment consommé.
- la résistance aux maladies : l'amélioration de la résistance des poissons aux maladies permet de réduire l'utilisation de traitements vétérinaires ce qui présente un double intérêt économique et environnemental pour les éleveurs.

La filière souhaite piloter la recherche génétique pour s'assurer qu'elle soit au service de la durabilité et qu'elle soit réalisée en adéquation avec la demande sociétale. Elle souhaite impliquer fortement la Commission de Durabilité dans ce pilotage.

Action 7 - Poursuivre les recherches sur les modèles d'élevage

Un important effort de recherche est réalisé sur de nouveaux systèmes d'élevage, les systèmes de recirculation. Il s'agit de systèmes d'élevage qui utilisent la filtration mécanique et biologique, ainsi que le traitement des gaz dissous pour permettre la recirculation de l'eau dans les bassins d'élevage.

L'objectif est d'utiliser une grande partie de l'eau en circuit fermé et donc de diminuer les rejets dans l'environnement en retraitant l'eau.

Ces systèmes recouvrent une diversité importante de configurations et de matériels. En France, ils ont été développés dans le contexte du développement des éclosiers marins dans les années 80-90 afin de permettre de maîtriser, sur de petits volumes d'élevage, la qualité de l'eau, cruciale pour les jeunes stades.

Les technologies relatives à ces systèmes se développent et permettent d'envisager une utilisation plus large. Ils permettent en outre, la réduction de la quantité d'eau nécessaire pour l'élevage des poissons (en rappelant que l'eau prélevée par les élevages piscicoles est restituée dans le milieu) et la concentration des effluents, ce qui facilite un éventuel traitement.

Néanmoins, ces systèmes nécessitent des investissements importants, présentent des coûts de fonctionnement élevés et nécessitent une maîtrise technique qui va bien au-delà, en terme de compétences, de celles, déjà très complètes, qui sont nécessaires en élevage de poissons.

C'est la raison pour laquelle ces systèmes ne sont envisageables actuellement que dans des conditions dans lesquelles les contraintes technico-économiques sont contrebalancées par des avantages induits : augmentation globale de la production, augmentation de la production en période d'étiage, adaptation du fonctionnement du site à un faible débit...

La filière souhaite néanmoins poursuivre l'effort de recherche sur ces systèmes d'élevage et comprendre quelle peut être leur contribution au développement de l'aquaculture en France.

Au-delà des systèmes recirculés, les élevages piscicoles poursuivent leurs travaux pour la mise en place de toute innovation permettant de répondre aux différents enjeux.

Pour plus de détail concernant l'innovation, se reporter à la première partie du document.

Action 8 - Renforcer la mise en place du Plan Santé 2020

En 2012, constatant que la santé des poissons devait faire face à un contexte réglementaire complexe et peu lisible au regard des enjeux auxquels la filière est confrontée, la DGAL (Direction Générale de l'Alimentation, Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation) et la profession ont acté la nécessité d'élaborer une stratégie zoosanitaire conjointe.

Cette stratégie sanitaire s'est matérialisée en 2014 par le « Plan santé des poissons 2020 » dans le but de donner de la visibilité et de la cohérence aux actions qui seront menées. L'enjeu majeur est de favoriser une approche préventive pour réduire les risques pour l'éleveur et l'usage de médicaments vétérinaires.

Le « Plan santé des poissons 2020 » se décline en 3 axes :

- **Axe 1** - Amélioration du pilotage et de l'encadrement sanitaire. La filière souhaite renforcer l'action destinée à associer les différents intervenants au sein du comité de suivi national. Ce Comité a pour objectif de suivre l'avancée du plan stratégique et d'assurer la représentation de la filière à tous les niveaux dans les instances créées par la nouvelle gouvernance sanitaire. Cet axe est crucial pour partager les priorités de la profession et des pouvoirs publics en matière de politique sanitaire.
- **Axe 2** - Optimisation des procédures d'agrément zoosanitaire. Il vise à consolider et clarifier la gestion et la surveillance zoosanitaire des exploitations aquacoles, en l'adaptant aux différentes filières (salmoniculture en eau douce, élevages d'esturgeons, pisciculture d'étangs, pisciculture marine). Il s'agit d'une étape indispensable pour tous les travaux à venir dans le domaine zoosanitaire.

- **Axe 3** - Sécurisation d'un haut niveau sanitaire. Il a pour objectifs de mener une politique ambitieuse de gestion sanitaire et de s'assurer de la disponibilité de moyens de lutte adaptés contre les maladies. Ce point est un véritable enjeu au vu de la taille de la filière, qui souhaite un fort engagement des pouvoirs publics sur ce point.

Un tel plan permet d'organiser la concertation permanente avec la DGAL et de s'assurer de la conduite d'actions conjointes, qui seront amenées à évoluer dans le temps, pour continuer à hausser le niveau de maîtrise sanitaire des élevages piscicoles.

Action 9 - Développer la recherche et le partage de bonnes pratiques sur le bien-être animal

Le bien-être animal est partie intégrante du métier d'éleveur, qui le prend en compte sur de nombreux paramètres dans son élevage. Au delà des enjeux éthiques, le respect du bien être animal est le garant du bon état sanitaire et de la qualité de ses produits pour l'éleveur.

Le rôle d'un pisciculteur est d'assurer une combinaison optimale de ces paramètres selon les sites d'élevages et ce en y veillant quotidiennement. Un pisciculteur surveille son poisson 7 jours sur 7, 24 heures sur 24, il fait tout pour assurer le bien-être animal pendant toute la vie de son poisson (entre 1 à 10 ans) de sa naissance à sa mort.

Des éléments liés au bien-être animal ont d'ailleurs été intégrés dans le cahier des charges « Charte Qualité – Aquaculture de nos Régions® » :

- ✓ Maîtrise de l'hygiène et prévention des maladies, via l'application du Guide de Bonnes Pratiques Sanitaires dans les élevages piscicoles
- ✓ Adaptation de la gestion de l'élevage à la quantité d'eau disponible
- ✓ Suivi de la qualité physico-chimique du milieu
- ✓ Adaptation des installations, prévention de la prédation par des animaux sauvages
- ✓ Adaptation et suivi de l'alimentation

La filière souhaite accentuer ses efforts sur le bien-être animal à travers les points suivants :

- L'observation des savoir-faire chez les éleveurs dans la gestion du BEA au sein de leurs élevages. Les éleveurs sont des observateurs privilégiés du bien-être de leurs poissons, un travail doit être réalisé afin de formaliser leurs observations et de les traduire en indicateurs objectifs de bien être.
- La poursuite du suivi de la thématique « Bien-être animal et Aquaculture » au sein de la Commission Durabilité du CIPA.
- La recherche et la formalisation de nouveaux indicateurs du bien-être animal. Le développement d'un partenariat avec une équipe de recherche (INRA par exemple) permettra de travailler sur les critères d'objectivation du bien-être prenant en compte les observations sur le terrain et les connaissances scientifiques disponibles.

- La construction d'un outil d'aide au pilotage du bien-être animal dans les élevages grâce au travail d'identification des bonnes pratiques réalisé sur les points précédents.
- La création d'une plateforme d'échanges afin de pouvoir « aligner » des notions et termes très différents entre la vision que le grand public porte sur le sujet, l'approche des éleveurs sur cette problématique et les connaissances acquises par la communauté scientifique.

AXE STRATÉGIQUE NO 3 - CRÉER DE LA VALEUR PARTAGÉE AVEC LE CONSOMMATEUR

Les produits de l'aquaculture française sont déjà très appréciés des consommateurs français, et la filière n'est pas en capacité de répondre à la demande. Néanmoins, pour préparer l'avenir la filière devra notamment travailler à toucher les jeunes consommateurs dont les modes de consommation sont en forte évolution, en particulier avec la demande de plus en plus importante de produits prêts à consommer, associée à la recherche de naturalité et de simplicité. La filière doit donc se rapprocher de ces consommateurs en leur proposant des produits répondant à leurs demandes en constant mouvement.

Action 10 - Poursuivre le développement de « Charte Qualité - Aquaculture de nos Régions® »

La « Charte Qualité - Aquaculture de nos Régions® » est le socle commun de qualité de la filière. Elle a permis de rehausser le niveau de qualité de façon partagée par l'ensemble de la filière et contribue au développement de la consommation de poissons d'élevage en France.

Cette charte est le support du plan de développement de la filière en France. Elle est amenée à évoluer pour intégrer les progrès réalisés par la filière et prendre en compte la demande sociétale.

Sa valorisation auprès du consommateur est un élément clé de la stratégie de développement de la filière, c'est elle qui sert de contrat de confiance entre les éleveurs et les consommateurs, et les professionnels doivent lui assurer une visibilité plus importante.

Rassurer le consommateur sur les engagements des professionnels est important, mais partager avec lui le plaisir de cuisiner le poisson d'aquaculture est primordial pour valoriser les qualités gustatives des produits. C'est pourquoi la communication du CIPA se veut également culinaire, moderne, et en prise avec les attentes du consommateur en faveur du « bien-manger ».

Enfin, informer le consommateur sur l'origine des produits et ouvrir les sites de production est aujourd'hui indispensable pour valoriser le travail des hommes et des femmes qui développent la production. Le CIPA continuera donc à développer la démarche d'aquatourisme, qui permet au public de se rendre sur les exploitations piscicoles et de découvrir la vente directe, ou la pêche de loisir. Cette communication permet de remonter à la source des poissons d'aquaculture de nos régions pour valoriser le produit de nos assiettes

De façon globale, la communication du CIPA s'attachera dans les prochaines années à créer du lien entre le consommateur et le pisciculteur, dont le métier est mal connu, et à valoriser le produit afin que le consommateur dispose de l'information nécessaire pour avoir le choix de consommer nos poissons en toute confiance.

Action 11 - Accompagner le développement de l'offre bio

La filière piscicole française a été pionnière dans l'élaboration d'un cahier des charges pour la production aquacole biologique au début des années 2000. Ce cahier des charges a été défini au niveau français.

Il a fallu attendre 2010 pour l'entrée en vigueur d'un règlement européen sur la production aquacole biologique. Il a permis de définir un ensemble d'exigences à respecter pour permettre la commercialisation sous le label "agriculture biologique" sur le territoire européen, et ainsi limiter les différences de définition de ce mode de production entre les différents pays européens.

Cette clarification, conjuguée à l'essor de la demande des consommateurs pour des produits biologiques, a permis un développement important du bio au sein de la filière piscicole française : évaluée à 700 T en 2007, elle est passée à 1 000 T en 2010 et elle est actuellement évaluée à 3 500 T en 2018. Cela représente plus de 8% de la production totale des espèces considérées. La France est le leader européen de la production de truite bio en eau douce.

Le développement de la filière bio est néanmoins conditionné par les évolutions à venir du règlement européen (densités maximales, contraintes sur l'alimentation, conditions de production d'alevins biologiques n'encourageant pas à la conversion d'écloseries).

La filière s'engage en 2018 dans les réflexions sur ces évolutions pour contribuer au développement destiné à répondre à la demande du consommateur en produits bio. C'est à la parution de la législation secondaire que la filière française pourra estimer son potentiel de développement en mode de production biologique.

Action 12 - Diversifier l'offre pour répondre aux nouveaux modes de consommation

La filière a une opportunité réelle à aller à la rencontre des consommateurs et de leurs nouveaux modes de consommation et usages alimentaires.

En termes sociétal, de nombreux facteurs convergent vers la recherche d'alternatives à la viande et la consommation de poisson et de produits transformés à base de poisson se développent.

Par ailleurs, la diminution du temps consacré à chaque repas, le travail des femmes et mères de famille, et le développement de certaines pratiques conviviales telles que l'apéritif-dinatoire, l'intensification de la pratique du snacking notamment chez les plus jeunes, poussent la filière à travailler sur deux axes :

- Elargir et diversifier l'offre produits (par exemple : les tartinables, les tartares, les brochettes, les terrines, les rillettes, le sans arêtes, prêt à cuire, les plats préparés...)
- Accompagner cette diversification de l'offre produits par une approche marketing visant à optimiser la présentation des produits et de leurs nouveaux usages dans le quotidien des consommateurs

Action 13 - Renforcer l'information des consommateurs sur les engagements et les pratiques de la filière

La pisciculture française est une filière qui a mis en place depuis de nombreuses années des engagements et des indicateurs de mesure de ces derniers, afin de fournir le marché en produits de qualité.

Les consommateurs semblent méconnaître, faute d'information suffisante, ces engagements et les actions concrètes auxquels ils donnent lieu.

La filière souhaite s'engager à renforcer ses actions d'information destinées au consommateur afin de valoriser les pratiques de la filière. Deux axes de travail ont été identifiés :

- Le développement d'informations susceptibles d'être utilisées on-pack par les opérateurs de la filière : traçabilité / origine des poissons, Made in France, méthodes d'élevage, préservation des milieux, « Charte Qualité - Aquaculture de nos Régions® », informations nutritionnelles, ...
- Le développement d'outils ou dispositifs de communication, destinés aux prescripteurs

En synthèse :

L'objet de ce plan est de créer les conditions d'un développement de la production de produits aquacoles français en cohérence avec les attentes sociétales. Il fait le pari de l'innovation et de l'ouverture sur la société pour répondre aux différents défis qui attendent la filière.

Pour réussir il devra mobiliser l'ensemble des acteurs de la filière, mais également les pouvoirs publics, aussi bien au niveau des instances administratives que de la recherche, pour permettre à l'ensemble de la société de répondre à la forte demande du consommateur pour les produits de l'aquaculture française.

Ce plan constitue la déclinaison de la stratégie du CIPA élaborée en 2015 :



4. Les chantiers et actions spécifique à la filière conchyliculture (CNC)

Ce plan d'action constitue naturellement la feuille de route du secteur de l'interprofession conchylicole pour sa prochaine mandature. La plupart de ses actions supposent et visent une coopération étroite de l'interprofession avec la puissance publique, compte tenu de la forte imbrication de leurs responsabilités respectives.

La dimension interprofessionnelle du CNC offre un cadre propice à cette démarche de filière, tout particulièrement après les dispositions réglementaires qui viennent de moderniser la représentation de l'aval de la filière au sein du Conseil du CNC. Parallèlement à l'actualisation des textes qui le régissent, il importe que les bonnes pratiques viennent conforter la qualité de cette gouvernance selon quatre axes de développement :

- l'implication au niveau européen en amont des processus de décision ;
- une coopération approfondie au sein du réseau CNC-CRC ;
- l'association du groupe « distribution et transformation » du CNC à toutes les politiques transversales qu'il porte au profit de l'ensemble de la filière conchylicole ;
- des recherches de partenariat avec les structures du secteur des produits de la mer et de l'aquaculture.

Le dynamisme de la filière conchylicole, pourtant soumise à de forts aléas, s'appuie au quotidien sur les 20.000 personnes – chefs d'entreprises et salariés des différents métiers du secteur. Le caractère familial et artisanal de l'immense majorité des entreprises et la diversité des modèles sont des éléments forts de la résilience du secteur. Une attention particulière doit cependant être apportée pour en optimiser le fonctionnement, notamment en favorisant l'installation de nouveaux conchyliculteurs et la transmission des entreprises.

I – L'ACCES AUX ESPACES NECESSAIRES AUX CULTURES MARINES

1) Dédier de nouveaux espaces pour les activités de cultures marines des entreprises conchyliques :

- *inscrire dans la planification spatiale maritime la vocation conchylique de nouveaux sites*

La production conchylique, confrontée aux épisodes récurrents de mortalité et à la montée en puissance des phénomènes de prédation, a connu un tassement significatif au cours de la dernière décennie. Malgré leur caractère conjoncturel, ces aléas ont eu des effets sur les modes d'exploitations et par voie de conséquence sur l'emprise territoriale des cultures marines, à la fois sur le domaine public maritime et sur le domaine privé.

Le développement de la conchyliculture est une condition pour atteindre effectivement les objectifs ambitieux de développement de l'aquaculture dont elle est la composante très majoritaire. Dans cette perspective, l'identification de nouveaux espaces présente pour la France un double enjeu de renforcement de sa souveraineté alimentaire et de réduction de son déficit commercial concernant les produits de la mer.

S'il est parfaitement légitime que la démarche de planification spatiale à la française soit centrée sur la conciliation des usages, il y a lieu de considérer le caractère sédentaire de cultures marines qui sont par essence une activité cadastrée. Il ne pourra en conséquence y avoir de développement de l'activité conchylique que si la planification spatiale ménage clairement la possibilité de son développement dans des zones propices.

En outre, la profession remplit une fonction de « jardinier du littoral » qui l'amène à s'impliquer dans des actions individuelles et collectives de préservation et de restauration d'espaces déjà dédiés aux cultures marines mais aussi et surtout sur la restauration de la qualité des eaux et des biotopes. Dans de nombreux sites, ce défi présente une urgence pour optimiser l'usage du domaine, tant en termes de maîtrise de la compétition alimentaire que pour ouvrir des possibilités d'installation de nouveaux exploitants.

- *sécuriser les procédures d'autorisation de cultures marines*

Quoique la conchyliculture, respectueuse du milieu naturel, se pratique sans aucun intrant et qu'elle offre des performances hors pair en termes de durabilité, elle est confrontée de façon croissante à un défi d'acceptabilité par des associations de riverains et des lobbies environnementalistes. Cela se traduit par une montée en puissance des recours contentieux contre les projets conchyliques qui précarise ses implantations et constitue un frein fort à son développement.

Le CNC et les CRC ont pris un ensemble d'initiatives visant à recenser et à caractériser ces phénomènes. S'agissant du domaine public, ils demandent que le droit soit clarifié afin de libérer le secteur des éventuels conflits de normes susceptibles de déstabiliser les procédures d'attribution et les autorisations de cultures marines qui en découlent. Sur le domaine privé, les actions visant à contrer la spéculation foncière et le détournement de la vocation des espaces conchyliques seront poursuivies ; le développement des volets maritimes des SCOT valant SMVM offrent encore de larges possibilités d'amélioration. A cet égard, la profession soutient l'initiative parlementaire visant à prolonger le délai d'intervention des SAFER.

2) Poursuivre la reconquête de la qualité des espaces conchylicoles

- *fixer dans les SDAGE l'objectif de classement en zone A des zones de production*

Pour la qualité des eaux conchylicoles, il est nécessaire de dépasser une logique de simple préservation – qui peut favoriser un certain immobilisme – et privilégier une démarche plus ambitieuse de véritable reconquête. En effet, en dépit des mesures prises en application de la directive cadre sur l'eau et des efforts des collectivités et des agences de l'eau, les indicateurs de qualité des eaux conchylicoles demeurent très contrastés.

Cet effort de reconquête méthodique de la qualité des eaux passe par l'inscription dans les SDAGE de l'objectif à moyen terme d'un classement en zone A de l'ensemble des zones de production de coquillages. En outre, les producteurs du secteur doivent être mieux associés à la politique de l'eau et à ses instances de gouvernance : une réelle prise de conscience des pollutions telluriques requiert une juste reconnaissance de leurs impacts sur les activités économiques maritimes.

- *mener une action forte de sensibilisation des services déconcentrés de l'Etat.*

Pour mener une politique d'objectifs débouchant sur des résultats en matière de reconquête de la qualité des eaux.

Pour mener les investigations nécessaires à identifier et traiter les contaminations récurrentes ou accidentelles subies par le milieu marin.

Pour veiller à ce que les politiques locales de développement de l'urbanisation, des activités agricoles et industrielles intègrent une vision d'ensemble des impacts cumulés de ces dernières sur la qualité des milieux aquatiques.

- *Généraliser les profils de vulnérabilité conchylicoles et la résorption des points noirs.*

Dans le contexte de la densification croissante des populations littorales, l'efficacité des efforts des collectivités en faveur de la qualité des eaux est fortement tributaire de la pertinence des diagnostics. Les profils de vulnérabilité des eaux conchylicoles offrent à cet égard des outils de pilotage intéressants mais encore sous-utilisés ; leur mise à jour – voire leur mise en place dans les bassins littoraux qui en sont encore dépourvus – est un objectif prioritaire.

Dans ce sens, il y a également lieu de poursuivre la mise aux normes des installations de traitement des effluents, notamment en tenant compte de la vétusté des réseaux, des effets du changement climatique sur les risques de débordement et d'infiltration mais également du manque d'ambition des collectivités locales (Mairies ou E.P.C.I.) dans le dimensionnement des installations et des volumes à traiter. D'autre part, les exploitants doivent généraliser l'association des structures professionnelles à l'évaluation de leurs performances, aux dispositifs d'alerte et à la gestion de crise. Enfin, la multiplication des toxi-infections alimentaires collectives (TIAC) liées aux norovirus appelle des normes d'épuration des eaux plus poussées, notamment par l'installation de traitement tertiaire en zone sensible, ainsi que la mise en place de dispositifs d'alerte appropriés.

II – TRAVAILLER A APPORTER DES REPONSES AUX ALEAS SANITAIRES ET ZOOSANITAIRES DES PRODUCTIONS

1) Élaborer un plan stratégique de prévention des crises (zoo)sanitaires

- *doter la conchyliculture d'un réseau national sanitaire*

Les risques sanitaires et zoonosologiques très importants auxquels est confrontée la profession conchylicole appellent la mise en place en son sein d'une organisation qui lui permette de renforcer son rôle d'interlocuteur des pouvoirs publics et son partenariat avec les acteurs scientifiques et techniques. C'est l'objet du plan stratégique élaboré par le coordonnateur sanitaire qui a été désigné par le Ministre.

Ce réseau, pour tout ou partie, lorsque ses modalités de fonctionnement auront été arrêtées, pourra faire l'objet d'une reconnaissance de l'Etat dans le cadre de l'article L201-10 du code rural et de la pêche maritime et d'un décret en cours de préparation. Les actions menées par l'interprofession au moyen de ce réseau feront appel à un cofinancement de l'Etat, des Collectivités Territoriales, et de Fonds européens, notamment le fond européen pour les affaires maritimes et la pêche (FEAMP).

Dans le cadre de ce réseau, la profession entend être partenaire de la gouvernance des réseaux de suivi sanitaire que sont les REMI, REPHY et REPAMO notamment sur une révision des cahiers de prescription et par participation proactive et dynamique au sein des comités et commissions de suivi.

Elle souhaite également s'associer à la définition et à la promotion de pratiques d'élevage de nature à prévenir ou à réduire les épisodes de mortalité des coquillages. Elle compte enfin, en s'appuyant sur ce réseau, prendre une part active aux travaux des pôles de compétence institués par la DGAL dans chaque bassin de production.

- *mettre en place un outil de connaissance et de suivi sanitaire des cheptels*

La prévention des mortalités conchylicoles suppose également une amélioration globale de la connaissance et de l'observation. Il est indispensable de développer, dans le cadre du réseau sanitaire, des outils de déclaration, d'agrégation et d'exploitation des données utiles à la compréhension des phénomènes et aux actions préventives et curatives. Cet outil de connaissance offrira également une fonction de suivi des flux de coquillages au cours du cycle d'élevage permettant de mettre la filière en conformité avec la directive de 2006.

Les données indispensables à la compréhension du secteur conchylicole recouvrent un large spectre à caractère interdisciplinaire (économique, social, spatial, environnemental, sanitaire et zoo-sanitaire). Leur gestion rend absolument nécessaire, parallèlement à l'acquisition de données nouvelles, de décloisonner les systèmes d'information existants, qu'ils soient gérés par l'Etat, les acteurs scientifiques et techniques ou la profession. En même temps qu'ils seront rendus interopérables, ces outils devront ouvrir des accès à certaines données aux acteurs qui en ont l'utilité.

L'interprofession s'engage résolument à faciliter la collecte de données, à en compléter le champ et à prendre pleinement sa part dans leur gestion. Elle attend en retour que cette collecte puisse être opérée de manière groupée et dématérialisée. Elle souhaite également bénéficier d'un retour d'information sur l'évolution du secteur, voire de la mise à la disposition de fonctionnalités aidant les entreprises à conduire leur activité au quotidien. Le registre des entreprises conchylicole (REC), géré et alimenté par la profession, doit devenir, après réhabilitation, un élément structurant de ce système de données.

L'amélioration des outils de connaissance de la production sera également nécessaire pour apporter des réponses économiques opérationnelles aux aléas sanitaires.

- *être pleinement associé à un ou des schémas similaires en partenariat*

Il s'agit d'une part des acteurs de la pêche et de la pisciculture pour leurs parts de responsabilité, notamment, sur la gestion des cheptels naturels des cantonnements ou des gisements et les introductions dans le milieu d'espèces vecteurs.

Et d'autre part les acteurs institutionnels que sont l'Etat et les organismes scientifiques ou techniques pour leurs parts de responsabilité, notamment, sur la gestion des cheptels naturels, des cantonnements ou des gisements, sur les eaux de ballast et organismes marins fixés sur les coques de navires des flottes de commerce ou militaire et les introductions dans le milieu d'espèces vecteurs, notamment.

2) Développer des outils économiques pour pérenniser les entreprises face aux aléas

- *démocratiser l'usage de la déduction pour aléa (DPA)*

La DPA, qu'il est nécessaire de réformer et dont le rôle sera conforté par le travail législatif initié par le Gouvernement, est un outil à la disposition des entreprises pour constituer une épargne de précaution destinée à augmenter leur résilience en cas de crise. Cet outil doit également être regardé comme une opportunité de renforcement du haut de bilan et comme un levier facilitant l'obtention de concours en trésorerie.

Dans le contexte de la révision de la fiscalité agricole voulue par le Gouvernement, la profession formule des recommandations pour remédier à la très faible attractivité de cette mesure et pour lui permettre de réellement jouer son rôle ; à cet effet, une coordination avec le monde agricole sera nécessaire. Par ailleurs, à l'issue de cette réforme, le CNC mettra en place des actions pédagogiques destinées à en favoriser l'appropriation par les producteurs, en lien avec les réseaux de partenaires bancaires et comptables.

- *mettre en place un fonds d'indemnisation des aléas*

Face aux aléas sanitaires récurrents que les entreprises ne peuvent surmonter par leurs propres moyens, une réponse assurantielle est maintenant indispensable. Aucune offre n'existe sur le marché. Il est donc essentiel d'investiguer davantage cette piste pour identifier, afin de les lever, les freins mis en avant par les opérateurs du secteur de l'assurance, pour sa mise en oeuvre ;

Parallèlement, il est donc nécessaire que la profession étudie une autre réponse à cette carence par une proposition, autonome ou en complémentarité, d'un fonds de mutualisation organisant et concrétisant en son sein des mécanismes de solidarité.

Les représentants des producteurs se sont engagés dans une réflexion sur les mécanismes de fonctionnement d'un fonds, à partir des propositions de deux missions conduites à la demande du Gouvernement, l'une sur les aléas dans la pêche et la conchyliculture en 2017 et l'autre sur le développement de l'aquaculture en 2008 ainsi que des travaux antérieurs menés en 2007 avec l'Université de Nantes sur la gestion globale des risques en conchyliculture.

La mise en place effective du fonds de mutualisation suppose encore des travaux importants sur la mesure du risque et le champ assurable, l'adéquation entre système de cotisation et régime d'indemnisation, ainsi qu'en ce qui concerne la gouvernance et la gestion du fonds. Dès

que ces travaux déboucheront sur un schéma de dispositif structuré et cohérent, il sera présenté aux Conseils des comités régionaux de la conchyliculture (CRC).

Pour faciliter l'implication collective des professionnels dans ce fonds de mutualisation, un concours public est indispensable. Un dispositif d'accompagnement existe potentiellement par capitalisation accélérée du fonds au moyen d'un remboursement partiel des cotisations des adhérents (actuelle mesure 57 du FEAMP). Il est nécessaire de conforter ce dispositif, en alignant le niveau de bonification des cotisations sur celui du FMSE et en permettant un versement groupé des aides directement au niveau du fonds de mutualisation.

- *définir ensemble le cadre de l'intervention financière de la puissance publique*

L'Etat et les collectivités territoriales et locales, au titre de la solidarité nationale et parce que responsables directement ou indirectement de certaines causes, en lien avec les activités anthropiques, qui participent à la création d'aléas subis par les entreprises de cultures marines.

- *besoin d'un cadre d'intervention public en réponse aux crises systémiques*

Ce cadre est aujourd'hui offert par la mesure 56-1-f du FEAMP. Cette dernière doit être pérennisée pour garantir un dispositif complet de traitement des aléas conchyliques. En outre, pendant toute la période de montée en puissance du fonds, cette mesure devra être en capacité d'intervenir de manière palliative pour faciliter un engagement confiant des producteurs dans la mise en place du fonds de mutualisation.

- *aboutir à un schéma viable financièrement acceptable par les entreprises*

Nécessité à terme de la réflexion d'examiner toute proposition qui consisterait à croiser plusieurs systèmes de couverture du risque en complémentarité et/ou en les adossant, pour tout ou partie, entre eux.

III – LEGITIMER NOTRE PRESENCE EN MER ET SUR LES ESPACES PROCHES DU RIVAGE

1) Mieux intégrer les activités des cultures marines au sein des populations littorales

L'un des freins de leur maintien et de leur développement, en mer comme à terre, est la non acceptabilité sociétale des activités de cultures marines

Les instances de l'interprofession souhaitent la mise en place d'un cadre d'information, de concertation et d'échanges au travers d'instances locales, sous l'autorité du Préfet qui permettra de porter à connaissance les éléments objectifs constitutifs de l'implantation et du développement des activités de cultures marines, sous tous leurs aspects.

Afin de ne pas multiplier les commissions et groupes de travail il serait préférable d'envisager un adossement ou une intégration à un dispositif existant.

Cette structure pourraient intégrer une représentation équilibrée d'élus locaux, d'activités maritimes économiques ou associatives, d'associations locales (riverains ou ONG) et des services de l'Etat et auraient vocation à diffuser largement des comptes rendus ou notes d'information objectives.

Elles permettraient, à l'instar des GALPA ou CML du DLAL FEAMP, de favoriser les échanges et les débats, d'améliorer la cohabitation avec les autres usages pour assurer des conditions

favorables au maintien et au développement développer des projets structurants pour les territoires des activités de cultures marines (peut-être faudrait-il envisager de pérenniser leur existence dans l'après FEAMP).

2) Actions environnementales de la conchyliculture et des cultures marines

La conchyliculture doit continuer la mise œuvre de la réduction et de la valorisation des coproduits conchylicoles et en particulier les matières plastiques, à l'image des programmes de réduction et de valorisation d'ores et déjà engagés.

La filière conchylicole doit être associée aux recherches et expérimentations en cours et à venir pour la mise au point de produits prenant en considération nos actuelles pratiques vertueuses.

IV – VALORISER DES COQUILLAGES DE HAUTE QUALITE

1) Conforter la position de nos coquillages sur le marché intérieur

- *Poursuivre l'effort de promotion des coquillages et l'inscrire dans la durée*

Le CNC est engagé de longue date dans des actions de promotion des produits des cultures marines profitant à l'ensemble des filières. Toutefois, l'efficacité de ces campagnes requiert une grande constance dans l'action et une stratégie cohérente et innovante. La durabilité des conditions de production et la qualité nutritionnelle des coquillages d'élevage sont des atouts extrêmement forts de l'interprofession conchylicole, tout en demeurant encore imparfaitement connus du grand public.

Dans cet objectif, le CNC met en place en 2018 une campagne de promotion ambitieuse sur trois ans. L'appel d'offre, tant pour la promotion des huîtres que celle des moules et des autres coquillages, s'appuiera sur une stratégie de communication. Cette campagne triennale fera appel à un concours du Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche (FEAMP).

- *Favoriser un développement raisonné des dégustations*

Se situant dans le prolongement normal de l'activité agricole, comme la vente directe, la dégustation au sein des établissements conchylicoles concourt à la valorisation des produits et à la dessaisonnalisation de leur consommation. Elle permet une diversification des entreprises de production, tout en répondant à la demande croissante des consommateurs de circuits courts. Cette offre présente également une synergie forte avec l'activité touristique. Pour autant et en raison même de son succès, le développement des dégustations s'est opéré de façon très hétérogène et dans un environnement réglementaire confus qui a pu conduire, dans certains cas, à empêcher sa mise en œuvre mais aussi parfois à dénaturer cette pratique.

Une clarification est donc nécessaire pour inscrire ce développement dans un cadre garantissant à la fois la durabilité du modèle économique et un usage du domaine public maritime conforme à sa vocation. Cette clarification nécessitera de préciser le cadre réglementaire en prenant en compte les différents aspects de cette activité (social, fiscal, urbanisme, droit de la concurrence et des cultures marines). Le CNC s'efforcera de dégager, dans le cadre d'une concertation interprofessionnelle, les priorités d'action pour garantir les droits et devoirs des entreprises pratiquant cette activité.

- *Accompagner les projets de développement de diversification*

Les récentes mortalités de masse sur de nombreuses espèces de coquillages ont démontré la nécessité de sortir d'une situation de quasi monoculture en favorisant la diversification des activités de production.

Le CNC s'engage au côté des CRC à accompagner toute initiative en ce sens en apportant d'une part son expertise juridique et sanitaire et d'autre part, si nécessaire, en intervenant à son niveau pour lever les freins réglementaires et administratifs rencontrés par les projets.

La valorisation des zones d'exploitation en co-culture et en l'AIMT (aquaculture intégrée multitrophique) peut être citée à titre d'exemple.

2) Accompagner le développement des exportations

- *Elaborer un guide des exportateurs de coquillages*

Alors que s'entrouvre aux coquillages français les frontières des Etats-Unis et que se confirme la pénétration des marchés du sud-est asiatique, la croissance vigoureuse des exportations conchylicoles semble appelée à s'inscrire dans la durée. Pour aider les entreprises artisanales à faire face aux nombreux défis de la conquête de ces marchés, le CNC élaborera à leur intention un *guide des exportations* qui sera l'occasion d'exercer une veille accrue pour prévenir et résorber les difficultés rencontrées...

- *Prévenir les effets de thrombose dans la délivrance des certificats sanitaires d'exportation*

Certains services sanitaires de l'Etat étant actuellement en limite de capacité pour la délivrance des certificats de conformité nécessaire à l'exportation de coquillages, on peut craindre que le développement des exportations soit freiné par la difficulté à satisfaire ces obligations réglementaires.

La profession demande à l'Etat de s'engager à ses côtés, en synergie avec le chantier de rationalisation des bases de données conchylicoles, la promotion des pratiques de pré-remplissage des documents réglementaires de nature à fluidifier l'accomplissement de ces formalités en lien avec ses services déconcentrés.

3) Elaborer un guide, national, de bonnes pratiques de la mise en marché

L'interprofession souhaite ne pas laisser se développer les mauvaises applications des règles et des usages qui ont pour effet d'instaurer des distorsions de concurrence entre les exploitants et nuire à l'image des produits sur les plans qualitatifs et sanitaires.